



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières****Table des matières**

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2002-03: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement (Première question à l'ordre du jour)	2
Contributions volontaires et dons (Deuxième question à l'ordre du jour)	4
Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales (Troisième question à l'ordre du jour).....	5
Programme et budget pour 2004-05.....	5
Centre international de formation de l'OIT, Turin (Quatrième question à l'ordre du jour).....	6
a) Documents soumis à la 65 ^e session du Conseil du Centre (Turin, 6 et 7 novembre 2003)	6
b) Rapport de la 65 ^e session du Conseil du Centre	6
Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2004-05 (Cinquième question à l'ordre du jour)	10
a) Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)	10
b) Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)	10
Fonds pour les systèmes informatiques (Sixième question à l'ordre du jour).....	12
Rapport du Sous-comité du bâtiment (Septième question à l'ordre du jour)	16
Utilisation de l'excédent de 2000-01 (Huitième question à l'ordre du jour).....	20

Programme et budget pour 2004-05: réserve pour les réunions techniques (Neuvième question à l'ordre du jour)	22
Consultations préliminaires sur le cadre stratégique pour 2006-2009 (Dixième question à l'ordre du jour)	25
Evaluation du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (Onzième question à l'ordre du jour)	30
Evaluation du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (Douzième question à l'ordre du jour)	34
Questions relatives au Corps commun d'inspection (Treizième question à l'ordre du jour)	37
<i>a)</i> Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies	37
<i>b)</i> Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2002	37
<i>c)</i> Rapports du Corps commun d'inspection	37
<i>d)</i> Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI): commentaires du CCI sur le document GB.288/PFA/13/1 .	37
Autres questions financières (Quatorzième question à l'ordre du jour)	38
<i>a)</i> Dispositions financières en vue d'une commission d'enquête concernant l'exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.....	38
<i>b)</i> Dispositions financières en vue des activités liées à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail.....	38
Annexe.....	41

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 12 et 13 novembre 2003, sous la présidence de M. E. Chung (gouvernement, République de Corée). M. Les Kettledas (gouvernement, Afrique du Sud) était rapporteur.
2. La commission a été informée par le Directeur général de la situation en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux du BIT. Voir annexe I.
3. M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, a reconnu que les questions de sûreté et de sécurité constituent une préoccupation majeure.
4. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a reconnu à regret le bien-fondé de l'intervention du Directeur général. Il s'est félicité comme lui de l'aspect ouvert du BIT tout en soulignant que le BIT, qui s'occupe de la sécurité des travailleurs, ne peut négliger celle de son personnel. Mais il convient de parvenir à un juste équilibre et il ne faudrait pas transformer le bâtiment en forteresse. En tout état de cause, le Syndicat du personnel devra être consulté avant toute décision. Le groupe des travailleurs, quant à lui, est prêt à examiner un document sur cette question au sein de la Commission PFA.
5. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a reconnu que la situation internationale en ce qui concerne la sécurité appelle à se pencher d'urgence sur la question et s'est félicitée de l'opportunité de l'intervention du Directeur général. Cela fait déjà un certain temps que la sécurité du bâtiment et des parkings du siège donne lieu à des préoccupations. L'oratrice a demandé si les fonds disponibles pour la sécurité ont déjà été attribués aux questions prioritaires, et d'où proviendront les fonds supplémentaires nécessaires au financement des mesures proposées par le Directeur général.
6. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, se référant à la déclaration du Directeur général, a demandé si le montant de 780 000 dollars E.-U. couvre le poste administratif mentionné au premier point des propositions.
7. Le Directeur général a rappelé la nécessité de trouver un juste milieu entre un accès aisé au bâtiment du siège et la sécurité de l'ensemble du personnel. L'image d'un BIT entouré de barbelés n'est pas souhaitable. S'agissant des devises dans lesquelles sont exprimées les estimations, il a expliqué que le montant estimatif des dépenses à effectuer a été exprimé en monnaie locale, à savoir en francs suisses, et que le montant total des ressources nécessaires (780 000 dollars E.-U., y compris le poste supplémentaire) l'a été dans la devise utilisée par l'Organisation pour la présentation de ses états financiers. Ces dépenses seront engagées au cours de la prochaine période biennale et financées à partir d'économies réalisées dans la partie I du budget et, si cela s'avère impossible, dans la partie II.
8. M. Botha a reconnu la nécessité des mesures proposées, et a estimé que certains changements auraient déjà dû avoir lieu. Il a souscrit à l'ensemble des points appelant une décision.
9. M. Blondel a de nouveau souligné l'importance d'assurer la sécurité du personnel et appuyé le point appelant une décision.
10. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a approuvé le point appelant une décision et insisté sur le fait que cette stratégie ne doit pas se limiter à Genève, mais doit également s'appliquer aux installations sur le terrain, y compris aux nouveaux locaux en projet. Elle a proposé une adjonction au point c) du paragraphe appelant une décision qui se lirait comme suit: «le présent document devrait expressément inclure une analyse des

questions de sécurité en rapport avec les opérations sur le terrain, y compris avec le projet de construction de nouveaux locaux à Santiago et à Dar es-Salaam».

11. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a souscrit aux points appelant une décision, mais a demandé s'il y a un moyen d'inclure ces recommandations dans une stratégie concernant les locaux, ainsi que dans les décisions sur les priorités adoptées à l'époque.
12. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a appuyé la proposition et l'amendement soumis par les Etats-Unis avec les observations de M. Blondel et a estimé qu'il faudra dûment tenir compte des observations formulées par le Royaume-Uni.
13. Le représentant du gouvernement de la France a proposé, pour répondre aux diverses préoccupations émises, de modifier l'alinéa 3 du point appelant une décision en parlant de «la stratégie proposée en matière de sécurité du personnel et des bâtiments de l'Organisation», le reste du texte restant inchangé.
14. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a accepté la suggestion avancée par la France.
15. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration:*
 - a) *d'autoriser le Bureau à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège, y compris le contrôle de l'accès au bâtiment et aux parkings par l'utilisation de badges d'identification, le recrutement de gardes, la mise en place de systèmes de surveillance électronique et de clôtures, et de décider que le coût estimatif de 780 000 dollars E.-U. sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2004-05 ou, à défaut, par la partie II;*
 - b) *de demander au Directeur général de consulter le bureau du Conseil d'administration sur la mise en œuvre des mesures de sécurité;*
 - c) *de demander au Directeur général de soumettre à la 289^e session (mars 2004) du Conseil d'administration un document définissant la stratégie proposée en matière de sécurité du personnel et des bâtiments existants et futurs de l'Organisation.*

Programme et budget pour 2002-03: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement (Première question à l'ordre du jour)

16. La commission était saisie de deux documents¹ sur le compte du budget ordinaire et le Fonds de roulement.

¹ Documents GB.288/PFA/1 et GB.288/PFA/1(Add.).

17. Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a indiqué que depuis le 1^{er} novembre 2003 les contributions suivantes ont été reçues:

Etat Membre	Francs suisses
Singapour	1 422 962
Irlande	211 627
République de Corée	6 715 932
République arabe syrienne	285 981

Ces quatre Etats Membres ont effectué des versements au titre de leurs contributions mises en recouvrement pour 2003 réglant ainsi les montants en suspens.

18. M. Botha a remercié les pays qui ont acquitté leurs contributions et notamment ceux qui ont déjà payé leurs contributions pour 2004. S'il est satisfaisant de constater que le nombre de pays ayant perdu le droit de vote est en recul, il est en revanche inquiétant que certains pays n'aient effectué aucun versement. L'Organisation ne peut fonctionner sans contributions, et il faut espérer qu'un effort supplémentaire sera fait pour encourager ces pays à effectuer leurs versements. L'intervenant a appuyé le point appelant une décision.
19. M. Blondel a souligné l'importance de ce document qui présente la situation des dépenses et des recettes entre le 1^{er} janvier 2002 et le 30 septembre 2003. Il laisse apparaître un déficit de trésorerie qui, même temporaire, conduit à des interrogations sur l'évolution du budget de l'OIT au fil des années et par rapport à celui d'autres organisations internationales. La situation en matière de versement des contributions s'est améliorée par rapport à l'année dernière, passant de 45,3 à 49 pour cent des montants mis en recouvrement. Les travailleurs s'en félicitent, tout en regrettant le retard quasiment chronique de certains pays. De manière plus générale, le non-versement des contributions par certains Etats est un sujet de préoccupation pour les travailleurs comme pour les employeurs, ainsi que vient de l'indiquer M. Botha. Enfin, les travailleurs soutiennent le point appelant une décision figurant au paragraphe 11 du document.
20. Le représentant du gouvernement du Canada s'est déclaré satisfait de l'amélioration modeste des contributions reçues. Il partage la préoccupation des employeurs face à la persistance de contributions non payées et souhaite savoir si le versement tardif ou le non-versement des contributions gêne le Bureau dans l'exécution de ses programmes.
21. M. Blondel a indiqué qu'il a examiné la liste des Etats ayant des arriérés de contributions de plus de deux ans ou ayant perdu le droit de vote et s'est étonné que la dette du Paraguay remonte à 1937. Il a demandé s'il s'agit d'une erreur ou si le Bureau peut fournir des indications sur ce point.
22. Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que les contributions reçues à la fin du mois d'octobre 2003 s'élevaient à 616 millions de francs suisses, soit 80 pour cent des contributions mises en recouvrement pour la période biennale en cours. Le chiffre correspondant d'octobre 2001 était de 65 pour cent seulement. Le montant total des recettes ou contributions reçues au 31 octobre 2003 est de près de 10 millions de dollars supérieur au montant des dépenses à cette même date. La situation de trésorerie n'a donc aucun effet négatif sur l'exécution du budget pour 2002-03 et, au vu des dépenses faites jusqu'à présent, le budget de l'OIT pour 2002-03 sera entièrement exécuté.

23. Répondant à d'autres questions soulevées, l'orateur a indiqué que le nombre des Etats Membres n'ayant effectué aucun versement au titre de leurs contributions actuelles est en recul et que les 13 Etats Membres bénéficiant d'arrangements financiers au cours de la présente période biennale ont respecté les modalités de leurs arrangements et ont donc été autorisés à voter. Toutefois, près de la moitié des 36 Etats Membres ne versant que 0,001 pour cent du budget de l'OIT ont actuellement un arriéré de contributions supérieur à une année. La situation des Etats Membres qui ont fait des versements au titre de leurs contributions pour 2004 est très diverse, certains ayant effectué une partie ou la totalité de leurs versements pour 2004 alors que d'autres, au bénéfice de dispositions financières concernant leurs arriérés, ont néanmoins versé à l'avance leurs contributions pour 2004. Concernant le Paraguay, la contribution due pour 1937 correspond à des périodes d'affiliation antérieures à l'OIT.
24. *La commission recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à soumettre pour approbation au Président, avant la clôture des comptes biennaux, des propositions concernant les virements qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre du budget des dépenses pour 2002-03, sous réserve de la confirmation de cette approbation par le Conseil d'administration à sa 289^e session (mars 2004).*

Contributions volontaires et dons

(Deuxième question à l'ordre du jour)

25. Le comité était saisi d'un document² sur les dons faits à l'appui de programmes d'activités pratiques de l'OIT.
26. M. Blondel, tout en rappelant que ce document n'appelle pas de décision, a remercié les différents donateurs, institutions et particuliers qui, par leurs contributions financières, ont appuyé les activités de l'OIT.
27. M. Botha a également exprimé ses remerciements aux donateurs et demandé qu'on lui explique la différence entre contributions volontaires, dons et coopération technique, et qu'on lui dise si les exigences concernant les comptes à rendre sont également différentes.
28. Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a expliqué que les contributions et les dons indiqués dans le document ont été faits à seule fin d'appuyer les activités financées par le budget ordinaire. Ils constituent des subventions directes à ces activités et n'entraînent pas d'obligations supplémentaires de rendre compte. Les activités de coopération technique sont normalement distinctes des activités opérationnelles, lesquelles sont financées par un ou plusieurs donateurs, font l'objet de rapports extérieurs spécifiques et entraînent l'obligation d'en tenir un registre sur le plan interne.
29. La commission a pris note du document du Bureau.

² Document GB.288/PFA/2.

Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales (Troisième question à l'ordre du jour)

Programme et budget pour 2004-05

Autorisation d'accepter des contributions et des dons

30. La commission était saisie de deux documents³ présentant les Propositions de programme et de budget pour 2004-05 de l'Institut international d'études sociales et décrivant les contributions et les dons reçus par l'Institut.
31. Le président a indiqué que ces documents sont destinés à informer la commission et qu'ils seront examinés dès que l'on disposera d'un document du Conseil de l'Institut contenant ses recommandations sur ces questions.
32. M. Blondel a fait remarquer qu'il est très difficile de traiter ce dossier alors que la réunion du Conseil de l'Institut d'études sociales n'a pas encore eu lieu et a demandé s'il sera possible à l'avenir que cette réunion se tienne avant celle de la Commission PFA. Par ailleurs, les travailleurs ont exprimé certaines inquiétudes quant au fait que l'Institut n'a toujours pas de directeur, que son personnel d'encadrement est affecté à des tâches extérieures et que le budget est en recul, même faible, par rapport aux années précédentes. Il faudrait redonner à l'Institut l'importance qu'il mérite en prenant soin d'assurer une meilleure intégration et coordination avec les activités de l'OIT.
33. Le représentant du gouvernement de la France a regretté que les travaux de l'Institut ne soient que très rarement publiés dans les trois langues de travail du BIT. Puisque le Conseil de l'Institut ne s'est pas encore réuni, il faut saisir cette occasion pour appeler son attention sur la situation et prendre les mesures nécessaires pour y remédier.
34. Le représentant du gouvernement du Canada s'est félicité de la référence à «l'étroite coopération» de l'Institut avec l'Organisation et a approuvé la proposition de M. Blondel visant à intégrer dans le document du programme et budget les autres instituts semi-indépendants comme le CIS, le CINTERFOR et le Centre de Turin. S'agissant du programme et budget proposé par l'Institut, il a fait remarquer que, par rapport à l'exercice précédent, près de 450 000 dollars sont alloués en plus par prélèvement sur le budget ordinaire, et il a demandé quelles seront les incidences de cette augmentation sur le programme et budget pour 2004-05.
35. Le Directeur général a expliqué que les questions soulevées au sujet du budget de l'Institut seront abordées une fois que seront reçues les recommandations du Conseil de l'Institut. Se référant aux commentaires de M. Blondel, il a reconnu que l'Institut joue un rôle important et que ses activités sont étroitement liées aux quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Il sera possible d'apporter une réponse plus détaillée aux points soulevés après la réunion du Conseil de l'Institut.

³ Documents GB.288/PFA/3/1 et GB.288/PFA/3/2.

36. Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a expliqué que le programme et budget de l'OIT pour 2004-05 présente une réduction réelle des ressources allouées à l'Institut de 10,5 pour cent, le montant de ces ressources étant ramené de 4 499 000 dollars E.-U. à 4 024 000 dollars E.-U. L'augmentation du budget auquel se réfère le représentant du gouvernement canadien est due à l'ajustement des taux de change de 2004-05 pour les coûts libellés en francs suisses, ajustement qui a été appliqué au budget de l'OIT et qui a fait passer la valeur en dollars de la contribution de 4 024 000 dollars E.-U. à 4 942 000 dollars E.-U.
37. La commission a décidé de différer toute discussion jusqu'à ce que le Conseil de l'Institut ait fait connaître ses recommandations.

Centre international de formation de l'OIT, Turin (Quatrième question à l'ordre du jour)

a) Documents soumis à la 65^e session du Conseil du Centre (Turin, 6 et 7 novembre 2003)

b) Rapport de la 65^e session du Conseil du Centre

38. La commission était saisie de deux documents⁴ sur le Centre international de formation de l'OIT, Turin.
39. M. Rampak (membre travailleur) a déclaré que l'importance du Centre de Turin est reconnue par l'Organisation et a souhaité exprimer ses préoccupations quant au montant des fonds du budget ordinaire alloués au Centre. Le Centre est fortement tributaire des sommes reçues du gouvernement de l'Italie, mais l'orateur n'en estime pas moins que le montant du budget ordinaire qui lui est alloué devrait être accru. Il n'y a toujours pas de gestionnaire du programme pour l'Afrique (situation qui dure depuis au moins un an), et l'on n'a toujours pas recruté de gestionnaire pour le programme DELTA, qui joue un rôle essentiel en matière de programmes d'apprentissage à distance. L'obtention de visas pour assister aux cours du Centre pose également un problème, surtout pour les participants qui proviennent des pays d'Afrique. L'orateur a demandé au Bureau d'examiner ce problème avec le gouvernement italien. Par ailleurs, il a estimé que des efforts accrus devraient être accomplis par le groupe de travail créé par le Bureau pour améliorer l'intégration du Centre de Turin dans l'Organisation. Enfin, il a noté que la participation aux cours du Centre n'est pas égale selon les régions. Le nombre des participants de la région de l'Asie et du Pacifique est en baisse, et l'orateur a demandé que l'on trouve des moyens d'améliorer l'égalité de participation.
40. M^{me} Sasso-Mazzufferi (membre employeur) s'est félicitée de l'atmosphère très positive dans laquelle s'est déroulée la réunion du Conseil du Centre de Turin et de la qualité des documents de travail qui ont été soumis. Les nombreuses interventions des membres employeurs lors de ces discussions témoignent de leur engagement envers le Centre et de leur intérêt pour les programmes destinés aux employeurs, dont ils aimeraient qu'ils atteignent le niveau des activités pour les travailleurs.

⁴ Documents GB.288/PFA/4/1 et GB.288/PFA/4/2.

41. L'oratrice a rappelé que son groupe souhaite une collaboration entre l'OIE et la CISL sur des sujets d'intérêt commun sélectionnés au niveau de ces organisations et non du Centre. Les employeurs ont remercié le gouvernement italien, la région du Piémont et la ville de Turin pour leur appui non seulement au budget du Centre mais à la modernisation des installations dans l'optique des Jeux olympiques de 2006. Ils se sont félicités du règlement du problème des retraites de certains fonctionnaires du Centre. Beaucoup de participants employeurs et travailleurs ont des difficultés à obtenir un visa pour l'Italie, et le Centre doit examiner ce problème et en promouvoir une solution rapide. Enfin, les employeurs se sont étonnés d'un certain déséquilibre dans la reproduction des interventions dans le rapport; en effet, celles des gouvernements et des employeurs sont dans leur majorité résumées alors que d'autres sont reproduites dans leur intégralité. Pour le futur, il faudra garder un plus grand équilibre entre les différentes parties du rapport, éventuellement en publiant en annexe ses interventions *in extenso*, en respectant ainsi la volonté de tous ceux qui désirent faire connaître des interventions détaillées. Au nom des employeurs, l'intervenante a pris note du rapport.
42. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souligné la nécessité de pourvoir le poste de gestionnaire du Programme régional africain. Il s'agit là d'un point particulièrement important, en raison de l'augmentation du nombre de participants aux cours qui sont originaires des Etats Membres africains.
43. Le représentant du gouvernement de la France a rappelé qu'il a déjà plaidé, lors du débat sur les propositions de programme et de budget, en faveur d'une plus grande intégration des activités du Centre dans la stratégie de l'OIT. Le Directeur général a constitué un groupe de travail chargé d'examiner comment améliorer la convergence entre les programmes du BIT et ceux du Centre et accroître la part des projets confiés par l'OIT au Centre; ces travaux sont particulièrement importants, eu égard notamment au déficit du budget prévisionnel du Centre, et il conviendrait à ce stade de faire progresser de manière significative les activités déléguées au Centre de Turin.
44. Le représentant du gouvernement de l'Italie a rappelé que le gouvernement italien a toujours soutenu le Centre et continuera à le faire; le Bureau devrait prendre des mesures pour que le Centre soit systématiquement utilisé pour les activités de formation de l'Organisation et assurer au Centre un financement correspondant au moins à celui fourni par le gouvernement italien, comme celui-ci le demande.
45. M. Blondel a expliqué que sa récente visite au Centre de Turin n'a fait que renforcer ses convictions, à savoir que le Centre est un campus qui mérite un plus grand engagement de la part de l'OIT; or la contribution de l'OIT, qui devrait correspondre à celle du gouvernement italien, est dans la réalité inférieure et le recours à des donateurs limite obligatoirement la marge de manœuvre de l'OIT, avec le risque que les activités ne correspondent pas toujours aux orientations de l'Organisation. Le Bureau devrait donc réaffirmer son engagement en faveur du Centre et garantir ainsi l'universalité de la formation fournie; il devrait aussi utiliser celui-ci pour la formation de son personnel, ce qui irait aussi dans le sens d'une plus grande intégration des activités, demandée à plusieurs reprises. S'agissant de l'égalité de formation entre les employeurs et les travailleurs, l'orateur a rappelé que ces derniers sont beaucoup plus nombreux. Il a en outre souligné que, si l'OIE est l'interlocuteur du côté employeur, le groupe des travailleurs ne se limite pas à la CISL. Enfin, l'intervenant a noté avec satisfaction que la question des retraites de certains membres du personnel du Centre a été réglée; il a de nouveau remercié le gouvernement italien de son appui au Centre et s'est félicité de sa décision de rénovation des locaux malgré les difficultés que ces travaux vont entraîner.
46. Le représentant du gouvernement de l'Iran a souligné l'importance du Centre de Turin dans la mise en valeur et la promotion des ressources humaines, ainsi que dans le cadre des

infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Pour que le Centre soit mieux intégré aux cours de formation et de perfectionnement de l'Organisation, il faut accroître l'allocation du budget ordinaire. L'orateur a exhorté le Bureau à inciter les pays donateurs à accorder un soutien financier au Centre et a remercié le gouvernement de l'Italie pour le précieux soutien qu'il apporte depuis si longtemps.

47. Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a dit appuyer pleinement le rapport de la 65^e session du Conseil du Centre et souhaiter voir celui-ci reprendre la coopération technique avec son pays. La délégation libyenne n'a pas été en mesure d'assister à la 65^e session, car ses membres n'ont pu obtenir leur visa à temps. Les visas ne sont accordés d'habitude que pour un mois, et une durée plus longue serait utile. L'orateur a dit espérer que le Centre et l'Organisation examineront ce problème des visas avec le gouvernement de l'Italie.
48. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a dit souhaiter examiner les préoccupations exprimées par le Commissaire aux comptes au sujet du Centre, telles qu'elles figurent au paragraphe 7 du rapport. L'oratrice a observé que plusieurs des participants à la réunion du Conseil ont également évoqué ces préoccupations, mais que la manière dont le rapport a été édité a eu pour effet de ne donner qu'un écho très bref des réponses à certaines questions graves. A titre d'exemple, elle a cité le commentaire adressé aux membres du Conseil par le Directeur au paragraphe 32, selon lequel les recommandations du Commissaire aux comptes «sont toujours systématiquement prises en considération». Elle souhaiterait être certaine que ces recommandations seront examinées en urgence, de façon qu'elles n'apparaissent pas de nouveau dans le rapport de la prochaine réunion du Conseil.
49. Le représentant du gouvernement du Canada a fait part de son appui aux vues exprimées par la représentante du Royaume-Uni et a dit espérer que les préoccupations du Commissaire aux comptes ne figureront pas de nouveau dans les futurs documents. Il a observé que, dans le cadre de l'enveloppe offerte par l'OIT au Centre, le Directeur général a décidé la création d'un groupe de travail. Il a demandé que l'on fournisse des précisions sur la situation actuelle de ce groupe, en même temps que sur la date probable de la publication de ses conclusions et des décisions à prendre à leur sujet.
50. M. Trémeaud (représentant du Directeur général et Directeur du Centre de formation de l'OIT), répondant à la question relative à l'absence de recrutement de responsables des programmes Afrique et Etats arabes, a expliqué que, outre des raisons financières, le Centre a modifié son approche et renforcé les équipes techniques, allégeant ainsi le travail des équipes régionales.
51. Le Commissaire aux comptes a émis certaines observations sur la clôture tardive des comptes du Centre. Cette situation tient, d'une part, aux difficultés d'introduction du nouveau système de comptabilisation intégrée et, d'autre part, au fait que de nombreuses activités du Centre se déroulent dans la seconde partie de l'année. Néanmoins, l'engagement a été pris de clore les comptes au mois de mai, ce qui constitue une amélioration. En second lieu, la question des systèmes de sécurité informatique a été soulevée; des dispositions ont été prises, mais les difficultés financières du Centre ne permettent pas d'aller au-delà des mesures indispensables.
52. En ce qui concerne le troisième point soulevé par les auditeurs, il est vrai que les travaux de rénovation du Centre, entrepris pour les Jeux olympiques de 2006, risquent d'entraîner certaines difficultés pour la gestion des activités du Centre, mais la ville de Turin a proposé de disposer temporairement d'autres installations, ce qui devrait régler une partie des problèmes. La situation est suivie de très près et toutes les mesures sont prises pour réduire les inconvénients au maximum.

53. Enfin, l'orateur a expliqué que le groupe de travail créé par le Directeur général, et dont il est le président, a procédé à de nombreux entretiens dans l'objectif d'une meilleure utilisation du Centre pour les activités du BIT. Un rapport va être établi et il devrait permettre de présenter un certain nombre de propositions et recommandations. Il ressort déjà des nombreux entretiens que le BIT donne dans ses activités une grande place au renforcement des compétences, qui représente 25 à 30 pour cent des projets de coopération technique. Il faudrait développer une politique en la matière, car les activités sont aujourd'hui ponctuelles et manquent d'uniformité. Le Centre de Turin pourrait apporter une aide précieuse dans ce travail.
54. Il convient en outre de souligner que le Centre était chargé des bourses et des activités de formation de l'OIT lorsque la coopération technique était financée quasiment intégralement par le PNUD. Tel n'est plus le cas, et aucune disposition semblable n'a été prise pour les programmes multi-bilatéraux qui constituent aujourd'hui l'essentiel de la coopération technique. Toutes ces remarques devront être prises en compte dans les propositions qui seront soumises pour que le Centre de Turin joue véritablement son rôle de centre de formation de l'OIT.
55. Sur la question des visas, le Centre a appelé l'attention du gouvernement italien sur ce problème. Des consignes ont été données aux ambassades et consulats, mais l'Italie fait partie du système de Schengen dans lequel les délais d'obtention des visas ont généralement été allongés. En ce qui concerne la répartition des activités entre les régions, le recul de l'Asie et du Pacifique, regretté par plusieurs intervenants, tient au fait qu'un certain nombre de grands programmes ont pris fin, mais d'autres vont démarrer en 2004 et relever ainsi les chiffres. Les activités pour l'Afrique sont en augmentation, ce dont on ne peut que se féliciter.
56. Le Directeur général a déclaré que sa première réaction, au sujet du Centre de Turin, est toujours de remercier le gouvernement de l'Italie de la générosité dont il fait preuve depuis si longtemps. A la suite d'une réorganisation interne du Centre, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des liens existant entre l'Organisation et le Centre, liens qui reflètent les quatre objectifs stratégiques du programme relatif au travail décent. Cependant, le principal problème est celui du financement du Centre, et une solution possible, suggérée par M. Blondel, consisterait à inciter les gouvernements à apporter des contributions directes qui s'ajouteraient aux fonds reçus du gouvernement de l'Italie. Une autre solution envisageable consisterait à accroître la contribution de l'Organisation, étant toutefois entendu qu'une telle décision aurait à l'évidence des conséquences négatives pour d'autres postes de dépenses. La décision de transférer au Centre des fonds d'un autre domaine d'activité de l'Organisation appartient essentiellement au Conseil d'administration. Le groupe de travail auquel a fait allusion le Canada déterminera le meilleur usage des ressources en ce qui concerne le Centre, et une décision importante a été prise à cet égard, consistant à attribuer au dirigeant du Centre, M. Trémeaud, la direction du groupe de travail, de façon à garantir que les intérêts du Centre sont pleinement pris en considération. En conséquence, le Directeur général a invité les gouvernements à envisager de faire des contributions directes au Centre et a suggéré que la question de l'attribution de ressources supplémentaires au Centre soit examinée pour le budget de 2006-07. Evoquant la question soulevée au sujet des pensions, il a indiqué que l'Organisation fera une contribution pour faciliter la solution du problème.
57. La commission a pris note des documents du Bureau.

Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2004-05

(Cinquième question à l'ordre du jour)

- a) Centre international d'informations
de sécurité et de santé au travail (CIS)**

- b) Centre interaméricain de recherche
et de documentation sur la formation
professionnelle (CINTERFOR)**

58. La commission était saisie de deux documents⁵, l'un sur le CIS et l'autre sur le CINTERFOR, qui ont été examinés ensemble.

59. M. Botha a noté que le CIS est un outil précieux de l'OIT. Il a demandé des explications pour le solde important reporté de l'exercice précédent. Constatant les niveaux plutôt faibles des recettes extrabudgétaires, il a aussi demandé des éclaircissements au sujet des recettes provenant des ventes, des redevances et des produits. Il a également voulu savoir si les gouvernements soutiennent financièrement le CIS et s'il existe une politique pour attirer les donateurs. Le CINTERFOR est un bon exemple d'organisation susceptible de convenir dans d'autres parties du monde. Il a toutefois rappelé que l'absence de tripartisme au sein du CINTERFOR a été portée à l'attention des employeurs et que la notion de formation en tant que droit est encore à l'examen.

60. M. Blondel a déclaré que les publications du CIS sont, selon lui, un excellent moyen de surveillance et de prévention. Le CIS contribue à assurer la protection de la santé et de la sécurité au travail, et les travailleurs soutiennent la demande relative à un accès gratuit aux informations affichées sur l'Internet par le BIT en matière de sécurité et de santé, étant entendu que l'on peut envisager de vendre les informations sur support imprimé. Les travailleurs se félicitent du fait que l'*Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail* soit publiée en trois langues, car elle est considérée par les spécialistes en médecine du travail comme la meilleure référence mondiale.

61. En ce qui concerne le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), les travailleurs se félicitent du fait qu'il oriente ses activités vers la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, mais ils s'interrogent sur les liens qui existent entre le CINTERFOR, les instruments de formation et les organisations syndicales. Les travailleurs ont pris note de la baisse de budget prévue pour 2004-05, du fait du taux de change plus favorable du dollar, ainsi que du fait qu'une crise frappe la région, et qu'une partie des contributions de 2003 n'a, par conséquent, pas été versée.

62. En ce qui concerne le point 7 du sous-programme 1 intitulé «Promotion des normes et des principes et droits fondamentaux au travail», les travailleurs soulignent que, contrairement à ce que dit le texte, l'éducation et la formation ne sont pas des conditions d'accès à la jouissance des droits fondamentaux au travail, mais seulement des éléments positifs permettant d'y accéder.

⁵ Documents GB.288/PFA/5/1 et GB.288/PFA/5/2.

63. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du Groupe africain, a indiqué que ce groupe est favorable au budget de recettes et de dépenses proposé pour le CIS et a souligné que le rôle de celui-ci est clairement défini dans la stratégie globale de sécurité et de santé au travail. Au vu des développements survenus pendant la discussion sur la sécurité et la santé au travail, le Groupe africain estime que le CIS doit être pleinement et durablement soutenu et que la relation avec les institutions nationales et les institutions collaboratrices dans les pays en développement doit être renforcée pour leur permettre de bénéficier de la base de connaissances du centre.
64. Le représentant du gouvernement de l'Inde a approuvé le budget pour 2004-05 du CIS. Selon lui, la pénurie de ressources extrabudgétaires résulte de la 91^e discussion de la Conférence internationale du Travail sur la diffusion gratuite de l'information. Tout en approuvant le point soumis pour décision concernant le CINTERFOR, il a regretté que les recettes et dépenses proposées pour le compte extrabudgétaire ne soient pas détaillées.
65. Le représentant du gouvernement du Canada supposait que l'augmentation de 36 pour cent de contribution du budget ordinaire doit être entièrement imputée au taux de change, qui s'applique tant au CINTERFOR qu'au CIS. Il a demandé si les ressources du CIS pour les dépenses de personnel et les dépenses non afférentes au personnel, d'un montant de 2,8 millions de dollars, qui doivent être prélevées sur le budget du programme SafeWork, figurent aussi dans le programme et budget et, dans l'affirmative, s'il s'agit d'une comptabilité en partie double.
66. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a dit partager les préoccupations exprimées par les employeurs et les travailleurs sur la question de la formation en tant que droit, ainsi que celle des travailleurs selon lesquels la formation professionnelle ne doit pas être un préalable au travail décent dans l'emploi.
67. Répondant à la même question, M. Clevenstine, directeur du CIS, a indiqué que le solde de l'exercice précédent était dû à deux éléments: premièrement, la nécessité de tenir une réserve du fait que certaines recettes se gagnent et sont donc imprévisibles; deuxièmement, le faible niveau des recettes extrabudgétaires du fait que les mandants souhaitent que le plus possible leur soit fourni gratuitement, de sorte qu'il n'y aura pas d'appel à souscriptions pour les publications qui commenceront à sortir en 2004. Il n'a pas été établi d'hypothèses concernant des recettes supplémentaires provenant des activités normales des bases de données, pour lesquelles des redevances sont versées. Le CIS voudrait voir si les vendeurs qui distribuent ces informations sont toujours intéressés malgré la gratuité des produits. L'orateur a dit qu'il était enclin à le penser compte tenu du fait que, dans le monde de la publication, on crée de la valeur ajoutée en agrégeant des documents de diverses sources. Par ailleurs, pour les documents qui sont vendus directement par le CIS, il n'est pris aucun engagement. La fourniture de documents présente un intérêt particulier dans la mesure où le CIS souhaite faciliter l'accès aux documents inclus dans sa base de données.
68. S'agissant du soutien financier apporté par les gouvernements, les seules ressources en espèces sont venues de la Commission européenne. Plusieurs institutions ont apporté des contributions en nature. En ce qui concerne la politique poursuivie pour attirer davantage de moyens de financement, le modèle fonctionnel a besoin d'être modifié. Le dernier volume de l'édition française de l'Encyclopédie se trouve chez les imprimeurs et devrait être publié d'ici à la fin de l'année. L'augmentation de 36 pour cent n'est attribuable qu'en partie aux facteurs liés au taux de change. L'intervenant a rendu hommage à SafeWork pour avoir réagi en donnant au CIS une tranche légèrement supérieure du montant alloué au programme focal.

69. M. Muñoz, directeur du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est déclaré très heureux de l'impression positive produite par le travail du CINTERFOR, dont le personnel ne manquerait pas d'être flatté et d'y trouver une motivation supplémentaire pour continuer à aller de l'avant. Il a également pris note des préoccupations exprimées quant à la nécessité d'imprimer une vraie dynamique à l'action tripartite. Il ressort toutefois du rapport examiné que la plupart des activités sont menées dans des centres où opèrent des organismes tripartites et, pour nombre d'entre elles, en consultation avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Enfin, il a pris note des commentaires formulés par les membres employeurs, les membres travailleurs et certains membres gouvernementaux au sujet du paragraphe 7 du document GB.288/PFA/5/1, qui fera l'objet d'une discussion ultérieure.
70. Le représentant du Directeur général (le Directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim), s'exprimant à propos du budget du CINTERFOR, a expliqué qu'une très légère augmentation du budget en dollars s'est traduite par un accroissement réel du programme de deux années de travail pour le personnel des services généraux et par une augmentation substantielle pour les coûts non afférents au personnel. L'affaiblissement de la monnaie uruguayenne par rapport au dollar a eu pour conséquence qu'avec le même montant en dollars on peut acheter des suppléments de ressources considérables.
71. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver:*
- a) *le budget des recettes et des dépenses pour 2004-05 proposé pour le compte extrabudgétaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail, tel qu'il figure dans l'annexe au document GB.288/PFA/5/1; et*
 - b) *les recettes et dépenses prévisionnelles pour 2004-05 du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe au document GB.288/PFA/5/2.*

Fonds pour les systèmes informatiques

(Sixième question à l'ordre du jour)

72. La commission était saisie d'un document⁶ faisant le point sur le Fonds pour les systèmes informatiques.
73. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a dit qu'une demande de fonds supplémentaires est inéluctable, s'agissant de mettre en place les nouveaux systèmes informatiques prévus, et que les travailleurs n'en sont pas étonnés, puisque la limite des 25 millions de dollars fixée par l'enveloppe initialement décidée sera bientôt atteinte. Ils se réjouissent des progrès réalisés et du fait que le nouveau logiciel de vote sera opérationnel dès juin 2004. La mise en place d'un réseau à longue distance (WAN) étant réduite à un coût de 500 000 dollars E.-U., 2,5 millions de dollars E.-U. pourront être libérés à d'autres fins. Par ailleurs, les travailleurs estiment que les 3,4 millions de dollars supplémentaires pour le projet IRIS sont nécessaires pour poursuivre sur la voie tracée, de sorte qu'ils souscrivent aux paragraphes 15 et 28 du document. Cependant, ils ont constaté que le rythme des changements technologiques est très rapide, et qu'il pourrait poser certains

⁶ Document GB.288/PFA/6.

problèmes sur le plan du personnel. Ils demandent que, notamment lors de la mise en place du projet IRIS, le facteur humain ne soit pas négligé, et il faut veiller à former et informer suffisamment le personnel concerné.

74. M. Botha a déclaré que le groupe des employeurs soutient vigoureusement la modernisation des systèmes informatiques du BIT dans la limite des restrictions budgétaires normales. Toutefois, la mise en place du système de vote électronique a absorbé la totalité des 600 000 dollars E.-U. prévus, et un système de gestion électronique des documents coûterait 500 000 dollars E.-U. Il semble que les 3 millions de dollars E.-U. initialement approuvés pour le réseau à longue distance ne seront pas utilisés à ce stade et que seuls doivent être couverts pour le moment 500 000 dollars E.-U. de frais de démarrage non récurrents. La nécessité éventuelle de la mise en place d'un réseau à longue distance global complet ayant été évoquée, il demande si une nouvelle proposition sera élaborée et le coût prévisible d'un tel réseau. Il souscrit aux points appelant une décision et demande si d'autres rallonges budgétaires sont à prévoir pour financer le projet IRIS. Il s'inquiète des risques que pourrait entraîner une compression des dépenses concernant des éléments importants. Il souhaite savoir si le coût de la formation nécessaire est inclus dans le budget requis et déclare qu'il est très important à son avis de veiller à ce que le personnel, en particulier sur le terrain, reçoive une formation complète et soit bien informé d'une manière générale.
75. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a souligné que son groupe appuie les objectifs généraux du nouveau système IRIS et espère que celui-ci permettra au Conseil d'administration et aux mandants d'avoir accès en temps opportun à des informations plus précises, ainsi qu'un aperçu d'ensemble des ressources et qu'il facilitera la prise de décision, tout en étant plus économique. La mise en place du système IRIS étant un projet à la fois coûteux et risqué, il importe de le financer correctement à ce stade crucial de son élaboration. Son financement doit rester une priorité dans le budget de l'OIT. Selon l'oratrice, il est essentiel que les ressources soient suffisantes pour couvrir les frais de gestion et de formation qu'entraîneront les changements, et elle fait observer que plus de 4 millions de dollars E.-U. du montant alloué au titre de l'excédent de 2000-01 pour renforcer les capacités de gestion ne sont pas affectés. Elle a déclaré qu'elle soutenait les points appelant une décision et a demandé qu'un bilan de l'utilisation des ressources soit présenté au Conseil d'administration en mars 2004. Elle a encouragé le Bureau à étudier les possibilités d'externaliser ce type d'activités techniques et à s'efforcer de coopérer davantage avec les autres institutions du système des Nations Unies pour tirer parti des synergies qui pourraient s'opérer entre leurs systèmes informatiques et générer des économies substantielles. Pour conclure, elle a incité le Bureau à envisager la possibilité d'instaurer des mécanismes de recouvrement des coûts qui pourraient aider à compenser les frais d'exploitation des systèmes informatiques.
76. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a proposé que l'on commence à élaborer, dans le cadre du prochain budget, des indicateurs spécifiques sur les résultats obtenus et la rentabilité des investissements réalisés dans les systèmes informatiques. Certaines organisations, par exemple, utilisent un indicateur du coût total de chacun des ordinateurs qu'elles possèdent pour évaluer la rentabilité de tels investissements. Il a demandé un complément d'informations sur les gains supplémentaires qui découleront, du point de vue des programmes, des investissements réalisés dans les systèmes de télécommunications. Il a invité le Bureau à limiter les coûts à un minimum en s'efforçant de synchroniser ses cycles d'achats avec ceux des autres organisations internationales pour réaliser des économies en regroupant les achats et de mettre aussi à profit les possibilités qu'offre le Centre international de Genève. Il demande instamment que l'on examine comment le système IRIS pourra être utilisé pour permettre aux mandants un accès régulier aux informations sur le budget et l'exécution des programmes.

77. En réponse aux diverses questions relatives au système IRIS, le représentant du Directeur général (Directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que ce système garantira la continuité des tâches administratives clés, le respect des meilleures pratiques et la rationalisation des processus administratifs, en réduisant à un seul, par exemple – au lieu des douze utilisés à l’heure actuelle –, le nombre de formulaires d’achats, en permettant une vérification automatique des fonds et le remplacement des documents papier par des documents électroniques. Ce système permettra aux utilisateurs dans le monde entier d’avoir accès aux informations en temps réel et améliorera les possibilités de décentralisation du processus de décision. Le Bureau s’efforcera de fournir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs des résultats obtenus et de l’efficacité ainsi anticipée du système IRIS dans le programme et budget 2006-07.
78. Les 3,4 millions de dollars E.-U. supplémentaires sont nécessaires en raison d’une évolution conceptuelle importante, depuis l’établissement du budget initial d’IRIS, dans les domaines du budget stratégique, de la gestion axée sur les résultats et de la stratégie en matière de ressources humaines. L’ampleur du projet ayant dû être modifiée, une reconfiguration du logiciel Oracle standard s’impose. Il faut également mettre au point un nouveau module de gestion stratégique pour répondre aux besoins particuliers du Bureau en termes de planification et de gestion des programmes comme, par exemple, la préparation du programme et budget, unifiée au plan mondial, la planification de l’exécution des programmes – avec la possibilité d’une programmation conjointe efficace des activités entre le siège et les bureaux extérieurs – et le suivi de leur exécution qui nécessite l’introduction de prévisions financières et la mise à jour d’informations qualitatives sur les indicateurs et les résultats ainsi que l’établissement de rapports. Malgré les 3,4 millions de dollars E.-U. supplémentaires requis, ce projet n’en demeurera pas moins un projet à budget très restreint, ce qui présuppose que le Bureau fera considérablement mieux que ce que l’expérience d’autres organisations peut laisser prévoir. Le projet fait l’objet d’un contrôle des coûts rigoureux et d’une supervision de la part des gestionnaires de projets et des hauts responsables, pour éviter en particulier qu’il ne prenne plus d’ampleur et maintenir une certaine pression en vue d’obtenir des résultats rapides. Un bilan de la situation financière sera présenté à la prochaine session. Grâce à la technologie sous-tendant l’architecture du système IRIS, les mandants pourront avoir un accès direct leur permettant de vérifier l’exécution des programmes et du budget de l’OIT. Toutefois, cela nécessitera la mise au point de nouvelles fonctionnalités et de systèmes de production de rapports, et il faudra prendre en compte le coût des dispositifs de sécurité qu’impose l’utilisation de l’Internet qui n’a pas été prévu dans le budget actuel.
79. Pour ce qui est de la possibilité de collaborer avec d’autres organisations, le système IRIS est très proche de celui utilisé par la FAO et le Centre de Turin, qui ont tous les deux adopté le logiciel Oracle. Le Centre de Turin pourrait réaliser d’importantes économies de développement en adoptant la solution choisie par l’OIT en matière de gestion des ressources humaines et des salaires, mais cela dépend de la capacité du Centre de moderniser son propre système. Le Bureau n’a pas encore identifié de possibilités concrètes de mise au point de systèmes conjoints avec la FAO sur la base d’un partage des coûts, mais les efforts se poursuivront. Pour sa part, l’OIT a investi dans le développement de solutions personnalisées du système Oracle qui pourraient présenter un intérêt pour d’autres institutions des Nations Unies, en particulier dans le domaine des systèmes de gestion des ressources humaines et des voyages, et plusieurs ateliers Oracle ont été organisés pour échanger des idées et faire connaître plus particulièrement l’expérience de l’OIT à d’autres organisations.
80. Concernant la question de la participation et de la formation des utilisateurs, le représentant du Directeur général (Directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que l’équipe d’IRIS fera connaître sous peu aux utilisateurs ses plans de formation. Elle veillera à ce que les personnes appropriées soient formées et dotées des

compétences adéquates en temps opportun. Un programme de formation détaillé récemment établi fait apparaître la nécessité de recruter 15 formateurs supplémentaires. On ne s'est intéressé pour le moment qu'aux utilisateurs clés du système, mais des campagnes d'information de l'ensemble du personnel de l'Organisation seront bientôt lancées. Le Bureau envisage de consacrer environ 2,5 millions de dollars E.-U. du budget du projet au financement de la formation au siège et sur le terrain, cette somme devant couvrir la préparation du matériel pédagogique, des fiches techniques et des manuels d'utilisation, l'organisation de cours de formation et une campagne d'information étendue. Le montant affecté montre l'importance attachée à ces activités dans le cadre de ce projet car il est reconnu qu'un sous-investissement dans ce domaine pourrait entraîner de graves problèmes dans la mise en application du nouveau système.

- 81.** Concernant les avantages qui pourront résulter de la mise en place d'un réseau à longue distance, on anticipe une amélioration de la collaboration entre l'ensemble des bureaux de l'OIT, associée à une plus grande fiabilité et une meilleure productivité. Des économies pourront également être réalisées grâce aux nouvelles technologies lorsque par exemple l'envoi de personnel sur le terrain pourra être remplacé par des vidéoconférences. Il est difficile de procéder à des achats conjoints de systèmes de réseau à longue distance, en raison des différences de calendrier et de possibilités budgétaires ainsi que des spécificités infrastructurelles des diverses institutions des Nations Unies. Toutefois, certains fournisseurs proposent des accords-cadres pour l'ensemble du système des Nations Unies qui contiennent des clauses standards et permettent de réaliser des économies d'échelle dans ce domaine technique. La proposition du groupe des PIEM concernant la possibilité d'un recouvrement des coûts des systèmes informatiques est intéressante et le Bureau l'étudiera. On pourra ainsi envisager, par exemple, dans le cadre du réseau à longue distance, une facturation fondée sur le nombre de postes dans l'ensemble du Bureau. Le fait que le coût estimatif du réseau à longue distance a été fixé initialement à 3 millions de dollars E.-U. tient à la complexité de la situation qui a conduit au regroupement des coûts non récurrents et récurrents reflété dans cette somme. Le coût non récurrent de la mise en place d'un réseau à longue distance peut aisément être limité à 500 000 dollars E.-U., sans en modifier l'envergure originale ni les résultats anticipés. La difficulté tient à l'importance des coûts récurrents qui devront être imputés sur les budgets ultérieurs. Le Bureau doit réexaminer la mesure dans laquelle et la vitesse à laquelle les propositions techniques présentées à la PFAC en mars 2003 pourront être mises en œuvre de manière réaliste.

82. *La commission recommande au Conseil d'administration:*

- a) de ramener à 500 000 dollars E.-U. le montant maximal de 3 millions de dollars E.-U. à prélever sur le Fonds pour les systèmes informatiques qui a été approuvé initialement par le Conseil d'administration à sa 286^e session (mars 2003) pour améliorer l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain, ce qui libérerait 2,5 millions de dollars E.-U. à d'autres fins; et*
- b) d'approuver l'utilisation du solde non affecté du Fonds pour les systèmes informatiques, qui s'élève à 3,4 millions de dollars E.-U., pour compenser l'insuffisance des ressources budgétaires pour le projet IRIS.*

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Septième question à l'ordre du jour)

- 83.** La présidente du Sous-comité du bâtiment (M^{me} Gomes dos Santos) a présenté les quatre points du document. Le premier a trait à la poursuite de la construction du bureau régional de Lima, et le deuxième à des dons de terrains proposés par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie. Le troisième point traite de l'optimisation de l'utilisation de l'espace au siège, et le dernier du plan directeur du quartier «Jardin des Nations» et du plan de site «Campagne du Grand Morillon».
- 84.** M. Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) a déclaré que les bureaux de Lima et les terrains donnés par la République-Unie de Tanzanie et le Chili constituent de sérieux atouts pour le Bureau, qui permettront de promouvoir et de défendre les grands idéaux de l'OIT. Les travailleurs appuient les programmes de construction. Les commissions nationales tripartites participeront au contrôle du respect des normes du travail.
- 85.** M. Botha a souscrit aux deux points appelant une décision et a remercié les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour leur offre généreuse. Il a néanmoins insisté sur le fait qu'une politique ou une stratégie reste nécessaire en ce qui concerne les espaces de bureaux, la construction de nouveaux bureaux et leur mode de propriété, et a demandé que cette question fasse l'objet d'un examen approfondi.
- 86.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a souscrit aux points appelant une décision et remercié les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour leur contribution inestimable. Il a tout particulièrement remercié le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, car le bureau sur place a pour mission de s'occuper d'un certain nombre de pays de la région, et il est manifeste que cela permettra d'améliorer les services assurés à l'ensemble des mandants de la région. Il a noté avec satisfaction que les mesures de sécurité pour ce bureau ont été envisagées au stade de la conception de l'édifice et que la proximité d'autres organismes des Nations Unies permet de réunir la famille des Nations Unies. Il a également constaté que le bâtiment est entièrement accessible aux personnes handicapées.
- 87.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, a déclaré qu'elle restait convaincue que le Conseil d'administration devrait disposer d'une stratégie d'ensemble de l'aménagement de l'espace avant de rechercher un accord sur d'autres dépenses non urgentes financées sur les ressources limitées du Fonds pour le bâtiment et le logement, car cela permettrait de prendre des décisions éclairées sur la base des réelles priorités des dépenses conformément aux objectifs convenus conjointement et au cadre stratégique. L'intervenante a encouragé le Bureau à veiller également à ce que les liens nécessaires soient établis entre une stratégie de la sécurité et la stratégie concernant les locaux, et a recommandé que cette dernière soit établie en vue d'un examen en mars 2004. La stratégie concernant les locaux est un élément déterminant pour aider le Conseil d'administration à prendre des décisions sur l'affectation des ressources puisées dans le Fonds pour le bâtiment et le logement. Il conviendra en particulier de définir des critères sur lesquels fonder le choix des dépenses de l'Organisation, notamment lorsque des priorités sont en concurrence et que les ressources sont limitées. Il faut avant tout veiller à ce que l'Organisation prenne toutes les mesures nécessaires pour améliorer, le cas échéant, les précautions visant à assurer la sécurité du personnel et des visiteurs. Le document ne dit pas pourquoi des décisions immédiates doivent être prises sur les projets qui y sont présentés. Eu égard à l'éventualité de devoir procéder à des travaux dans le bâtiment du siège et à l'absence de stratégie d'ensemble concernant les locaux et la sécurité, il serait préférable de reporter les décisions finales à la réunion de mars 2004.

88. Le représentant du gouvernement du Kenya a souscrit aux points appelant une décision. Il a estimé, concernant le bureau de Santiago, que la meilleure option serait d'utiliser le Fonds pour le bâtiment et le logement pour en financer le coût. En ce qui concerne le bureau de Dar es-Salaam, ce dernier est situé dans une zone résidentielle, ce qui ne représente pas le meilleur emplacement pour un bureau de l'OIT. L'espace de bureaux est limité, les salles de réunions, la place pour le stockage, les archives et le parking sont insuffisants, et il n'y a ni ascenseur ni toilettes pour les personnes handicapées.
89. Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit aux observations formulées par le Royaume-Uni et, pour ce qui a trait au paragraphe 21 c), il a estimé que la commission devra examiner de près la nécessité de contracter un prêt, car il s'agirait d'une première depuis la construction du bâtiment du siège. Il a aussi noté que les règles et procédures concernant le recours aux prêts commerciaux devraient être plus claires; un prêt commercial constituera en effet une contrainte pour le futur budget qui sera arrêté par la Conférence. Le Bureau a expliqué qu'il n'existe pas de limites financières ou juridiques interdisant à l'OIT de financer des projets de construction par l'intermédiaire de prêts commerciaux, mais il n'y a pas non plus de règle précise concernant le recours à ces prêts. L'orateur a trouvé étrange que le Conseil d'administration puisse lier la Conférence lors de sa prochaine session sans règles clairement établies. Il a demandé aux services juridiques de donner leur avis sur ce point et au Bureau de fournir des informations, à la prochaine réunion du Conseil d'administration, sur les règles et pratiques utilisées dans les autres organisations internationales concernant le recours à des prêts commerciaux.
90. La représentante du gouvernement de l'Equateur, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le Bureau pour son rapport. Se référant au paragraphe 21 du document, elle a déclaré appuyer la construction de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Santiago du Chili et s'est félicitée de la viabilité économique de ce projet qui permettra de réaliser des économies et de renforcer la capacité de gestion financière de l'Organisation. Elle a rappelé que le bureau de Santiago s'occupe non seulement des activités au Chili mais également au Paraguay et en Uruguay. Il importe donc que ce bureau bénéficie des meilleures conditions possibles pour promouvoir, dans ces pays, les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et être en conformité avec les nouvelles mesures de sécurité qui seront adoptées par l'Organisation. L'oratrice a déclaré que le GRULAC appuie également le paragraphe 28 du document relatif à la construction de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam. Enfin, le GRULAC remercie les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour leurs dons qui se traduiront par une amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et des travaux du BIT.
91. Les représentants des gouvernements du Canada et de la Norvège (s'exprimant au nom du Danemark, de la Suède et de la Norvège) se sont associés aux déclarations de la représentante du Royaume-Uni.
92. La représentante du gouvernement du Mexique s'est jointe aux déclarations faites par le GRULAC pour appuyer les paragraphes 21 et 28 du document. Elle a adressé ses remerciements sincères aux gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour leurs dons généreux grâce auxquels il sera possible de construire des locaux qui faciliteront les travaux de l'OIT dans la région. S'agissant précisément de sa région, l'oratrice connaît la nature des activités exécutées par le bureau de Santiago et sait que la construction de nouveaux locaux répond à une réelle nécessité et à une demande formulée par les pays dont s'occupe ce bureau.
93. Le représentant du gouvernement du Malawi s'est associé à l'intervention du représentant de l'Afrique du Sud.

94. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souscrit à la position préconisée par le Royaume-Uni, faute de connaître les raisons impérieuses qui poussent à donner suite à la résolution proposée. Il partageait également les préoccupations soulevées par le Japon concernant le recours à des prêts.
95. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a noté que plusieurs orateurs souhaitent que l'Organisation dispose d'une stratégie concernant les locaux et que certains d'entre eux ont recommandé que toute décision soit reportée jusqu'à ce qu'une stratégie d'ensemble soit mise en place. Il a insisté sur le fait que des événements, tels que la décision d'un gouvernement de faire un don conséquent, ne sauraient être planifiés dans aucune stratégie concernant les locaux, d'où l'importance d'être souple et prêt à examiner les propositions au cas par cas. A titre d'exemple, le don de terrain à Santiago a été estimé à plus de 1 million de dollars E.-U. et il y a un avantage financier tellement manifeste à construire un bâtiment et à quitter les locaux pris en location qu'il serait inutile de retarder toute décision en la matière. Il est convenu que l'OIT devra disposer d'une stratégie d'ensemble concernant les bureaux et a rappelé qu'un projet de stratégie a été préparé en 1999 donnant un aperçu des biens actuels ainsi qu'une évaluation de la capacité des locaux de l'Organisation dans le monde à répondre à ses besoins opérationnels. Cependant, au cours des quatre dernières années, l'infrastructure de bureaux de l'Organisation a évolué, et les besoins dans certains domaines, tels que la sécurité, ont également changé. En œuvrant dans le sens d'une nouvelle stratégie concernant les bureaux, le Bureau commence par recueillir des informations complètes et à jour sur tous les aspects de son infrastructure mondiale au moyen d'une application informatique fondée sur Internet. L'orateur a accueilli avec intérêt la demande de plusieurs membres de réfléchir à une stratégie concernant les bureaux, et a assuré à la commission que le Bureau est soucieux de fournir un produit utile. Pour cela il faut encore du temps. Il a proposé que le Bureau fournisse, à la session de mars 2004, un rapport d'activité sur les réponses à l'actuel questionnaire approfondi sur l'infrastructure de bureaux de l'OIT à l'échelle mondiale. Il a pris note des commentaires formulés par le représentant du gouvernement du Japon, soutenu par d'autres orateurs, sur le fondement juridique et la nécessité d'un prêt commercial pour les locaux de Santiago, et a proposé de soumettre deux autres sources possibles de financement, à savoir le Fonds pour le bâtiment et le logement, et un prêt commercial, pour décision à la prochaine session du Conseil d'administration en mars 2004.
96. Le représentant du gouvernement du Japon a demandé que des changements mineurs soient apportés au projet de résolution sur l'acceptation du don à Santiago à la lumière de la proposition du Bureau de fournir des options de financement à la réunion de mars 2004.
97. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a fait remarquer que son gouvernement a réclamé cette stratégie pour la première fois en mars 2003, et qu'en l'absence d'une stratégie d'ensemble concernant les bureaux et la sécurité il est très difficile à sa délégation de souscrire à la décision ad hoc. Pour les projets non urgents de ce type, elle reste d'avis que les considérations de sécurité pour la construction de nouveaux bâtiments doivent l'emporter sur des besoins moins urgents et a demandé qu'il soit consigné dans le compte rendu que son gouvernement ne se rallie pas au consensus pour ces points appelant une décision.
98. Les représentants des gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Canada ont également souhaité qu'il soit pris acte de ce que leurs gouvernements n'étaient pas en mesure de se rallier au consensus sur ces points appelant une décision. La présidente a confirmé que les réserves émises par le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et le Canada seront consignées dans le compte rendu de la réunion.

99. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit ne pas comprendre la stratégie d'investissements que pourrait avoir le BIT en matière de locaux, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une entreprise. Les propositions de mise à disposition de locaux doivent être examinées en fonction de deux critères, à savoir la sécurité du personnel et la liberté de comportement de l'Organisation. Les travailleurs proposent que soit élaboré, d'ici le mois de mars, un document informant en quelque sorte sur le patrimoine de l'OIT, et s'interrogent sur la question de savoir si le BIT peut se doter d'une stratégie en matière de locaux. Ils souhaitent aussi être informés, au mois de mars, sur les avantages et les inconvénients de chaque système, locatif ou acquisition. M. Blondel s'est déclaré en faveur d'une prise de décisions immédiate, compte tenu des réserves qui ont été faites.

100. Le point appelant une décision a été amendé et se lit comme suit:

La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *de donner effet à la proposition de construire de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Santiago;*
- b) *d'accepter le don de terrain fait par le gouvernement du Chili à cette fin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence à sa 91^e session (juin 2003);*
- c) *que le coût du bâtiment ne dépasse pas 1,8 million de dollars E.-U., et de demander au Bureau de fournir des propositions pour le financement du bâtiment en mars 2004;*
- d) *de demander que le résultat de l'évaluation des offres, avec des précisions sur les modalités de financement des travaux de construction, soit soumis au Sous-comité du bâtiment lors de la prochaine session du Conseil d'administration (mars 2004).*

101. Le second point appelant une décision a été accepté, à savoir:

La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *de donner effet à la proposition de construire de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam;*
- b) *d'accepter le don de terrain fait par le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à cette fin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence à sa 91^e session (juin 2003);*
- c) *que le coût du bâtiment ne dépasse pas 1,7 million de dollars E.-U. et soit financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement;*
- d) *de demander que le résultat de l'évaluation des offres soit soumis au Sous-comité du bâtiment lors de la prochaine session du Conseil d'administration (mars 2004).*

Utilisation de l'excédent de 2000-01 (Huitième question à l'ordre du jour)

- 102.** La commission était saisie de deux documents⁷ sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01.
- 103.** M. Botha a demandé des clarifications au sujet du calendrier des projets indiqués dans les tableaux de l'annexe III. Il souhaiterait pouvoir constater que les accords originaux ont été maintenus. Les employeurs s'intéressent particulièrement aux projets relatifs au tripartisme et au dialogue social.
- 104.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a remercié le Bureau pour l'allocation de 100 000 dollars E.-U. accordée en vue de lutter contre la pauvreté dans la région du nord-ouest de la Fédération de Russie. Il a demandé pourquoi le projet visant à améliorer l'égalité hommes-femmes dans la région du Caucase de la Fédération de Russie n'était pas mentionné et quelle était la situation de ce projet.
- 105.** M. Blondel dit que les travailleurs se sont longuement penchés sur le sujet. Ils ont noté que le total des ressources déjà allouées est de l'ordre de 26 173 577 dollars E.-U. alors que des propositions correspondant à un budget de 17 376 423 dollars E.-U. sont toujours à l'étude, dont 2 395 400 dollars E.-U. pour le poste du tripartisme et du dialogue social. Les travailleurs souhaitent que ce dernier montant soit affecté dès que possible à ACTRAV et ACT/EMP qui pourront ainsi passer à la phase active, concernant les priorités que sont l'économie informelle et la réduction de la pauvreté. On ne saurait attendre pour affecter les fonds correspondant au poste de l'égalité entre hommes et femmes, et aussi à celui des services régionaux, pour accélérer la décentralisation souhaitée.
- 106.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a évoqué le montant substantiel affecté au budget du projet IRIS en vue de la formation et a rappelé qu'un montant supérieur à 4 millions de dollars E.-U. demeurait sans affectation dans les fonds alloués aux défis de la gestion dans le cadre de l'excédent. Elle a demandé si une partie de cette somme pourrait être utilisée pour la formation dans le cadre du projet IRIS. Au sujet de la question de la sécurité et de la sûreté du personnel, elle a demandé que l'on fournisse des explications sur l'affectation des 3,4 millions de dollars E.-U. qui figurent à l'annexe I.
- 107.** Le représentant du gouvernement du Canada s'est félicité des précisions apportées. Il a noté que les objectifs et les cibles, ainsi que, plus encore, les indicateurs mentionnent utilement les paragraphes correspondants du document original.
- 108.** Le membre gouvernemental de la France s'est félicité de la qualité du document du Bureau. Il a rappelé qu'à la suite de la modification du Règlement financier, effectuée en dépit des réserves de son gouvernement, seuls 10 pour cent de l'excédent ont été restitués aux Etats Membres. La décision de retenir la majeure partie de l'excédent était alors fondée sur un besoin urgent de ressources. Or, comme l'a fait observer le vice-président travailleur, l'état de consommation des crédits figurant à l'annexe I du document ne semble pas confirmer le caractère d'urgence invoqué. En effet, au 30 septembre 2003, soit un an après la prise de décision concernant l'allocation des excédents, on constate une sous-consommation importante des crédits. En outre, il s'agit de ressources déjà allouées, mais non pas nécessairement déjà consommées. Il semble donc que le BIT ne parvienne pas à consommer les crédits qu'il a sollicités, et qu'une application plus stricte du

⁷ Documents GB.288/PFA/8 et GB.288/PFA/8 (Corr.).

Règlement financier, telle que préconisée par la France, aurait été souhaitable. Du moins conviendrait-il d'envisager, à partir des postes en sous-consommation flagrante, des redéploiements vers des programmes prioritaires et ponctuels, telle par exemple la Conférence maritime de l'OIT. L'orateur a souhaité que l'ensemble des crédits en instance d'affectation soit affecté d'ici la session de mars, et il a déclaré que, dans le cas contraire, toute proposition utile allant dans le sens qu'il a indiqué serait la bienvenue.

- 109.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, s'est félicité des informations fournies au sujet de l'excédent de trésorerie de 2000-01 et a demandé au Bureau que l'on clarifie la cible proposée à l'annexe III au sujet des normes internationales du travail. Le groupe a posé une question au sujet des contributions demandées aux mandants à l'échelle mondiale qui figurent dans le rapport établi pour la discussion générale de la session de 2004 de la CIT. Des préoccupations ont été également exprimées au sujet du calendrier de juin 2004, qui devrait être révisé pour permettre aux mandants de participer à ce processus en vue de la discussion de la Conférence.
- 110.** Le représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion) a déclaré que, au sujet des échéanciers figurant à l'annexe III, les dates indiquées étaient celles auxquelles l'activité correspondante devait être achevée et que les programmes démarraient effectivement lorsque l'allocation avait été faite. Au sujet du Caucase, le projet a été entrepris en juin et il est mentionné dans un rapport précédent à la commission.
- 111.** Le Bureau a justifié la conservation de l'excédent en se fondant sur les besoins et possibilités auxquels ne répond pas le programme et budget pour 2002-03. L'engagement est pris de dépenser de manière prudente et efficace sur une période de quatre ans et d'éviter les dépenses hâtives. C'est seulement en novembre 2002 que le Bureau a disposé de l'autorité effective d'affecter l'excédent de 2000-01 aux priorités retenues, à l'exception des points qui avaient un caractère évident d'urgence immédiate. Le Bureau a insisté sur l'importance qu'il y a à ce que les projets soient bien conçus et soient gérés selon des techniques fondées sur les résultats et mesurées selon les indicateurs et les objectifs du programme et budget, et a souligné qu'il doit être fait rapport au Conseil d'administration et à la Conférence sur les résultats significatifs obtenus par suite des dépenses effectuées au titre de l'excédent. Le bureau de l'orateur a été extrêmement strict dans les propositions faites aux unités du Bureau sur ces questions. S'il en résulte des retards dans l'approbation, il apparaît qu'un équilibre doit être trouvé entre l'urgence et l'efficacité des dépenses. Le Bureau veillera à ce que cela soit dûment mentionné dans le rapport sur l'exécution du programme, à la session de mars 2004.
- 112.** En ce qui concerne le tripartisme et le dialogue social, des réunions régulières ont eu lieu avec ACTRAV, ACT/EMP et le directeur exécutif du Secteur du dialogue social, afin de veiller à ce que les propositions soient conformes. Les allocations seront approuvées très prochainement par le Directeur général. Les travaux préparatoires de la discussion de juin relative aux travailleurs migrants doivent avoir lieu avant juin, et les dépenses relatives à ce poste ont déjà effectivement été engagées, à la fois pour ce qui concerne le renforcement des capacités et les consultations avec les Etats Membres.
- 113.** L'ensemble de l'allocation attribuée à la sécurité et à la sûreté du personnel a été affecté il y a quelque temps, et les dépenses sont consacrées à la mise en conformité des bureaux extérieurs de l'OIT avec les normes de sécurité opérationnelle minimales obligatoires (MOSS), mais elles ne permettront pas d'assurer le respect de la totalité de ces normes.
- 114.** Sur la question de savoir si une partie de l'excédent consacré à l'amélioration des capacités de gestion pourrait être affectée à la gestion et à la formation dans le cadre du projet IRIS,

il faut noter qu'une part importante de ce poste a déjà été affectée au programme des jeunes professionnels, à la promotion du personnel et à la formation à la gestion. Cependant, on s'efforce de trouver une manière de combiner les fonds affectés au titre de l'excédent à la formation et au développement des capacités avec la formation menée dans le cadre du projet IRIS tout en conservant les ressources de ce projet affectées à la formation.

115. La commission a pris note des documents.

Programme et budget pour 2004-05: réserve pour les réunions techniques (Neuvième question à l'ordre du jour)

116. La commission était saisie d'un document⁸ fournissant des propositions détaillées devant permettre la sélection d'un certain nombre de réunions techniques.

117. M. Blondel a dit que son groupe souhaite que le nombre des réunions soit réparti équitablement entre les secteurs et les départements. Le choix des thèmes doit refléter les priorités de l'Organisation. Puisque deux réunions sont déjà réservées au groupe des employeurs et au groupe des travailleurs, les travailleurs souhaitent que trois autres réunions seulement soient sélectionnées dans l'immédiat. Les objectifs des trois colloques sur la promotion de la Déclaration sur les EMN devraient comprendre non seulement la création d'emplois, mais aussi tous les autres principes de la Déclaration. La proposition concernant le travail décent et le développement local devrait être retirée car elle fait double emploi avec celle de la promotion des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent. Les travailleurs proposent un titre légèrement modifié pour le colloque présenté par leur groupe, à savoir «le rôle des syndicats dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté». Concernant la Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail, le harcèlement sexuel est bien sûr celui qui est le plus visé. Le titre de la Réunion d'experts sur les travaux dangereux et les enfants au travail n'est pas condamnable en soi, mais rien ne devrait laisser supposer que le travail des enfants est un fait normal, même lorsqu'il est dangereux, et que le but est simplement d'éliminer les travaux les plus dangereux. Les travailleurs souhaitent valoriser le travail décent et lutter contre l'exploitation des enfants, sans établir une classification des dangers. Les travaux dangereux ne doivent être effectués ni par les adultes ni par les enfants. Pour ce qui est de la Réunion sur l'emploi des jeunes, la composition (22 participants gouvernementaux pour 11 participants de chacun des deux groupes) paraît déséquilibrée en faveur des gouvernements. Il conviendrait d'en débattre et de trouver une formule plus équilibrée.

118. M. Botha a déclaré que, pour le groupe des employeurs, les priorités sont les deux réunions déjà convenues, auxquelles s'ajoutent le Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans chacun des trois groupes de pays (SADC, MERCOSUR et ANASE) et la Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre. Il a indiqué qu'il souscrit à la remarque de M. Blondel sur la participation à la Réunion sur l'emploi des jeunes.

119. Le représentant du gouvernement de l'Inde a indiqué que son choix est le suivant, par ordre de préférence: 1) L'emploi des jeunes: mesures à prendre; 2) Travail décent et développement local; 3) Mise à jour de la liste des maladies professionnelles;

⁸ Document GB.286/PFA/9.

4) La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action; 5) Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail.

- 120.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a expliqué que, dans ses choix, le groupe a tenu compte des défis auxquels est confronté le continent africain. Il a par conséquent sélectionné les réunions suivantes par ordre de priorité: 1) Emploi des jeunes: mesures à prendre; 2) Réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail; 3) Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les groupes régionaux proposés; 4) Travail décent et développement local; 5) Mise à jour de la liste des maladies professionnelles; 6) Réunion d'experts sur les travaux dangereux et les enfants au travail.
- 121.** Le représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant également au nom du gouvernement de l'Argentine, a indiqué que ses choix sont les suivants: 1) L'emploi des jeunes: mesures à prendre; 2) Réunion d'experts sur les travaux dangereux et les enfants au travail; 3) La dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action; 4) Colloque tripartite sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays du MERCOSUR.
- 122.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a fait observer qu'il est indiqué au paragraphe 3 du document que deux des réunions techniques sont traditionnellement réservées au groupe des employeurs et au groupe des travailleurs, et il a demandé quelle est l'origine de cette tradition. Il appuie la proposition formulée au paragraphe 4 selon laquelle il serait sage de réserver une partie des fonds pour des réunions imprévues qui pourraient être nécessaires face à une situation d'urgence. De ce fait, sa préférence va aux trois Colloques tripartites sur la Déclaration sur les EMN et à la Réunion sur la promotion des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent. Cet arrangement laissera des fonds disponibles pour d'autres réunions le cas échéant; si cela ne s'avère pas nécessaire, l'intervenant est favorable à l'organisation de la Réunion sur l'emploi des jeunes.
- 123.** La représentante du gouvernement du Canada a estimé elle aussi qu'il serait prudent de ne pas engager tous les fonds. Le Canada donne la préférence à la Réunion sur l'emploi des jeunes et aux trois Colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN. Il soutient également la Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail, pour autant qu'il y ait un accord sur le sujet et qu'il s'agisse d'une réunion d'experts indépendants et non d'une réunion sectorielle tripartite. La question du travail décent et du développement local doit être mieux définie. L'intervenante a appuyé la réunion sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles. Deux autres réunions, à savoir celle sur le renforcement de l'élaboration des politiques et celle sur la promotion des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent, traitent de questions intéressantes mais se prêtent davantage à des discussions entre délégations tripartites nationales.
- 124.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a appuyé la suggestion formulée au paragraphe 4 du document. Elle a indiqué qu'elle est favorable aux trois Colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN ainsi qu'à la Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre, mais ne soutient pas la réunion sur les travaux dangereux. En effet, mettre au point une définition des travaux dangereux va à l'encontre de la convention n° 182 qui délègue cette responsabilité aux Etats ratificateurs. L'intervenante a également souscrit aux observations de la représentante du gouvernement du Canada concernant la réunion d'experts: avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques, et la Réunion sur la promotion des stratégies nationales intégrées en faveur du travail décent. Ces réunions seraient plus utiles avec des délégations

nationales tripartites. Enfin, l'oratrice a demandé quand la liste des maladies professionnelles a été mise à jour pour la dernière fois.

- 125.** Le représentant du gouvernement de la Norvège a également appuyé le paragraphe 4 du document et indiqué que ses priorités sont les suivantes: 1) Emploi des jeunes: mesures à prendre; 2) Réunion tripartite d'experts sur le harcèlement et la violence au travail; 3) Mise à jour de la liste des maladies professionnelles.
- 126.** Le représentant du Directeur général (M. J. Thurman, directeur du Bureau de programmation et de gestion) a expliqué que la tradition selon laquelle deux réunions sont réservées au groupe des employeurs et au groupe des travailleurs tient à la volonté de ces groupes de se réunir de temps en temps et que ce souhait a été largement accepté par le Conseil d'administration. En résumé, seul un petit nombre de réunions semble bénéficier d'un large soutien, à savoir la Réunion sur l'emploi des jeunes et les trois Colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN. Une solution serait d'accepter ces réunions et de décider en mars 2004, ou ultérieurement, de l'utilisation des ressources restantes. La question de la représentation à la Réunion sur l'emploi des jeunes reste donc en suspens. L'unité qui a proposé cette réunion estime qu'il est important de favoriser la représentation des gouvernements.
- 127.** Le président a proposé que la commission accepte les deux réunions réservées pour le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ainsi que la Réunion sur l'emploi des jeunes et les trois colloques tripartites. Il restera ainsi 640 000 dollars pour des réunions sur des questions urgentes qui pourront se poser à l'avenir.
- 128.** M. Blondel a estimé que le consensus est un peu flou. En ce qui concerne la mise à jour de la liste des maladies professionnelles, les travailleurs rappellent qu'ils avaient déjà insisté sur la question en mars et qu'il s'agit ni plus ni moins d'un mandat de la Conférence. Concernant la Réunion sur l'emploi des jeunes, les travailleurs ont noté l'argument relatif à la composition prévue, mais restent très sensibles à la question de la parité numérique entre les groupes.
- 129.** M. Blondel a dit que les travailleurs sont prêts à accepter la synthèse et la proposition du président, à condition que les employeurs soient d'accord pour envisager d'inclure, dans les colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN, le credo du BIT, à savoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- 130.** M. Botha, se référant à la proposition faite par M. Blondel, a indiqué que cette question pourra être examinée dans un cadre extérieur à celui de la réunion.
- 131.** *La commission recommande au Conseil d'administration que les réunions suivantes soient financées par la réserve pour les réunions techniques inscrite dans le programme et budget pour 2004-05: Réunion sur la dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action; Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté; Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre; et les trois Colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN – un dans les pays de la SADC, un dans les pays du MERCOSUR et un dans les pays de l'ANASE –, l'utilisation des fonds restant dans la réserve pouvant être décidée à une date ultérieure.*

Consultations préliminaires sur le cadre stratégique pour 2006-2009 (Dixième question à l'ordre du jour)

- 132.** La commission était saisie d'un document⁹ devant servir de base aux consultations préliminaires sur le cadre stratégique.
- 133.** M. Botha a expliqué que, dès juin 2002, le groupe des employeurs a participé aux consultations préliminaires sur le cadre stratégique. Il croit comprendre qu'un document final, faisant état des consultations en cours, sera présenté en novembre 2004. Les consultations informelles ont été très utiles et cette méthode devrait être poursuivie. Ce processus de consultation a permis d'identifier trois défis principaux: la mondialisation, la lutte contre la pauvreté et la promotion concrète du travail décent dans les entreprises.
- 134.** M. Botha apprécie particulièrement l'approche dont il est question aux paragraphes 8 et 9 du document, encore que certaines des affirmations figurant au paragraphe 9 ne soient pas forcément exactes, voire manquent de clarté. Le groupe des employeurs souscrit au contenu du paragraphe 11 mais estime que, plutôt que d'évoquer les ministères du Travail et de l'Emploi, il serait plus approprié de mentionner les gouvernements. La dernière phrase de ce paragraphe ne paraît pas exacte, même s'il faut reconnaître qu'il serait tout à fait souhaitable que l'objectif du tripartisme soit intégré dans tous les programmes de l'OIT. Le paragraphe 13 paraît plutôt fragmenté et ne légitime pas suffisamment l'intégration. Au paragraphe 15, une place plus importante aurait dû être donnée à la Déclaration dans l'assertion concernant la pleine réalisation des principes et droits fondamentaux au travail. L'intervenant s'est demandé pourquoi, au paragraphe 17, les initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises ont été abordées de cette manière. Il paraît plus important de traiter la question des codes librement consentis dans le domaine de l'emploi à partir du paragraphe 18. La valeur de ces codes de conduite tient au fait qu'ils sont librement consentis; les normes de l'OIT ne devraient donc pas leur être imposées.
- 135.** On peut s'inquiéter du libellé du paragraphe 18, car l'analyse qu'il contient semble être fondée sur la précarité des petites entreprises plutôt que sur les obstacles, tels que la réglementation fiscale et l'accès aux marchés, rencontrés lors de la création d'une petite entreprise. Le groupe des employeurs est particulièrement favorable à la dernière phrase de ce paragraphe concernant la nécessité de mesures favorisant l'investissement dans la formation et le renforcement de l'employabilité des femmes et des hommes, en particulier des jeunes.
- 136.** Le groupe des employeurs est favorable aux quatre thèmes se rapportant à la protection sociale. L'objectif de la sécurité des revenus pendant la vieillesse devrait être poursuivi par le biais de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Un financement plus important devrait être alloué aux activités liées à la pandémie du VIH/SIDA et, en ce qui concerne le VIH/SIDA et les migrations, il faudrait évoquer les activités entreprises avec d'autres organisations, comme l'OIM et l'ONUSIDA. L'orateur s'est dit d'avis que le paragraphe 22, qui traite des programmes par pays de l'OIT, devrait évoquer cette question de façon plus pragmatique, car on ne voit pas très bien comment ces programmes sont censés fonctionner. Au paragraphe 25, il faudrait définir les indicateurs du travail décent.

⁹ Document GB.288/PFA/10.

- 137.** Le groupe des employeurs partage les préoccupations du Bureau concernant son aptitude à renforcer sa capacité d'exécuter les programmes, exposées en détail au paragraphe 29. Les années consécutives de croissance zéro en termes réels ont abaissé les investissements à un niveau trop bas pour préserver les avantages acquis et suivre l'évolution technologique. Des investissements supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour répondre aux besoins dans des domaines comme la technologie de l'information, le recrutement et la formation, l'amélioration de la sécurité et la réponse aux crises. Le paragraphe 30 soulève d'autres préoccupations à propos de la politique du Bureau en matière de ressources humaines, dont certaines concernent des questions jugées cruciales, comme celles des jeunes professionnels, des périodes prolongées pendant lesquelles les postes restent vacants et de la nécessité de recruter des personnes ayant une expérience de l'entreprise. En résumé, le document illustre la nécessité d'un financement supplémentaire à l'avenir.
- 138.** M. Blondel a commencé par féliciter le Bureau de la méthode utilisée. Ces consultations ont permis de répondre à un certain nombre de préoccupations même si, en fin de compte, les travailleurs ont le sentiment que le document reflète plus le point de vue des employeurs et des gouvernements que le leur. Plus précisément, il est regrettable que le concept de travail décent soit pris dans un sens aussi restrictif, car il couvre non seulement les questions de protection sociale mais aussi l'introduction des droits fondamentaux au travail, la démocratie industrielle et la libre négociation collective. Dans la rubrique consacrée au travail décent dans les entreprises, il est fait référence à l'esprit d'entreprise comme base du dynamisme de la société; mais si l'OIT défend l'esprit d'entreprise, il doit s'agir d'un contexte dans lequel sont respectés le droit de négociation et la défense des salariés par le biais des organisations de travailleurs. Sur la question des sociétés dynamiques, l'intervenant a fait remarquer que les sociétés qui affichent des indices de développement élevé sont généralement caractérisées par des cadres réglementaires très larges, des élections démocratiques et une société civile dynamique, comprenant les organisations syndicales, et capables de faire contrepoids à un esprit d'entreprise motivé par le profit. A propos de la pauvreté, l'OIT a certes un rôle à jouer à côté d'autres organisations internationales, mais elle doit rester dans son domaine de compétence, à savoir les normes internationales du travail. Les notions de tripartisme et de dialogue social, telles que présentées dans le document, semblent témoigner d'une vision partielle; les consultations sont évoquées avec les gouvernements mais il faudrait encourager tous les gouvernements à se doter d'un ministère du Travail. La négociation collective doit se faire au niveau des entreprises, car elle est essentielle à la réalisation du travail décent et au respect des droits des travailleurs. Le dialogue social, pour être efficace, doit témoigner d'une véritable volonté de négociation au sein d'entreprises qui prennent au sérieux les organisations syndicales. En effet, le dialogue social est indissociable du respect de la liberté syndicale, et on ne saurait parler de dialogue social dans les pays où cette liberté n'existe pas. Ces notions devraient être au cœur de ce que le document appelle «le travail décent dans les entreprises». Sans nier l'importance d'une vision à long terme, l'orateur a fait remarquer que, compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail, le Bureau doit faire preuve d'une capacité d'adaptation et le cadre stratégique devrait avoir une souplesse qui lui permette d'évoluer en fonction des événements et de mieux répondre aux besoins des partenaires sociaux. Dans ce contexte, il faut tenir compte des conclusions des réunions régionales car si certaines priorités, comme les normes et l'emploi, sont omniprésentes, d'autres varient selon les régions. Sur la question des moyens d'action, le Bureau ne peut se contenter de réaliser des activités sans mesurer leur impact; il faudrait donc revoir les indicateurs et évaluer l'effet des activités sur les conditions de travail, le respect des normes, etc. A propos de la nécessaire formation du personnel du BIT, les travailleurs estiment que des plans de formation destinés à améliorer les compétences seraient préférables aux activités ponctuelles actuelles. Enfin, il faudrait, comme indiqué dans le document, parvenir à un équilibre entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires; le Bureau doit aussi garantir que la nouvelle approche par pays ne favorise pas certains Etats au détriment d'autres. L'orateur a soutenu une augmentation de

la part dans le budget ordinaire des dépenses de personnel et de coopération technique dans les régions, mais il a surtout demandé une meilleure collaboration entre le siège et les régions. Il a plaidé en faveur du recrutement de ressortissants de pays sous-représentés. Pour conclure, l'orateur a formé le vœu que ces remarques soient prises en considération dans le prochain document, ce qui permettrait de limiter alors les observations du groupe des travailleurs.

- 139.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicitée de cette occasion précoce de contribuer à l'élaboration du cadre stratégique pour 2006-2009. Les PIEM restent favorables à l'Agenda pour un travail décent, structuré autour des quatre objectifs stratégiques, et au contexte dans lequel s'inscrit l'action de l'OIT, tel qu'il est décrit dans le document. Cependant, il est important de faire le bilan des progrès accomplis et de recentrer les activités de l'OIT lorsque cela est nécessaire. Une évaluation stratégique des progrès collectifs à ce jour est indispensable, et le groupe des PIEM souhaite que le suivi et l'évaluation des activités de l'OIT soient plus rigoureux, et notamment qu'il y ait des évaluations conjointes avec d'autres institutions des Nations Unies et des évaluations externes entièrement indépendantes, que la gestion axée sur les résultats soit encore développée et qu'elle soit pleinement mise en œuvre sur le terrain.
- 140.** Les PIEM tiennent à proposer plusieurs priorités préliminaires pour les programmes, et notamment: la promotion de l'objectif du plein emploi par le biais de l'Agenda mondial pour l'emploi; l'explicitation de la manière dont le travail décent contribue à la réduction de la pauvreté; la réalisation des objectifs convenus dans la Déclaration du Millénaire; le renforcement du rôle de l'OIT dans le suivi et l'assistance pour mettre en œuvre les normes fondamentales du travail et les autres instruments de l'OIT; la sensibilisation de la communauté internationale à l'importance des droits fondamentaux des travailleurs et des autres normes internationales du travail; la mise en évidence de l'importance de l'OIT dans le système des Nations Unies; l'établissement d'un lien entre les activités normatives et les activités pour le développement et la coopération technique; enfin, une meilleure prise en compte du mandat de l'OIT et de l'Agenda pour un travail décent dans l'action en faveur du développement.
- 141.** Le document met l'accent à juste titre sur la nécessité d'aborder la question des moyens d'action et de renforcer la capacité d'exécution du BIT. Les ressources humaines dont dispose l'Organisation joueront à l'évidence un rôle clé dans le cadre stratégique. Les problèmes de recrutement que connaîtra le BIT dans les quelques années à venir devraient être considérés comme une chance à saisir pour encourager un système de recrutement, de maintien en fonctions et de promotion du personnel basé sur le mérite et assorti d'incitations appropriées pour assurer la mise en valeur du personnel et sa performance. Les PIEM attendent avec impatience de nouveaux efforts pour améliorer le recrutement et corriger l'affectation de grades trop élevés aux postes du siège et l'insuffisance de ressources humaines dans certaines régions. Une simplification des procédures est également nécessaire en ce qui concerne par exemple l'établissement de rapports et les structures de financement. Enfin, une évaluation stratégique des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs fixés devrait être fournie à la commission en mars 2004.
- 142.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a reconnu la réalité des problèmes identifiés aux paragraphes 7, 8 et 9 du document, qui correspondent à ceux qui se posent au NEPAD. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation servira de base pour l'élaboration de stratégies permettant de relever les défis de la mondialisation. Le groupe de l'Afrique approuve l'Agenda pour un travail décent avec ses quatre objectifs stratégiques qui restent des outils pertinents pour lutter contre la pauvreté. Les

enseignements tirés des exercices d'évaluation de la période biennale précédente devraient être pris en compte lors de la planification pour le cadre stratégique pour 2006-2009. Il serait également utile d'évaluer l'impact de l'Agenda pour un travail décent en vue de préciser l'orientation à donner pour sa mise en œuvre.

- 143.** La création d'emplois reste l'objectif stratégique prioritaire pour le continent africain, et les priorités du NEPAD devraient influencer le choix des programmes à exécuter en Afrique. L'orateur a estimé que des programmes par pays plus précis sur le travail décent et un renforcement de la collaboration entre le siège, les bureaux extérieurs et les institutions sous-régionales sont nécessaires. Il a demandé au Bureau de veiller à ce que les programmes prioritaires soient financés par le budget ordinaire. Le paragraphe 28 a trait à la révision des programmes focaux en vue d'obtenir la masse critique nécessaire pour changer vraiment les choses, une stratégie qu'il approuve.
- 144.** Le groupe de l'Afrique est préoccupé par le contenu du paragraphe 30 concernant l'âge moyen relativement élevé du personnel du BIT. Cette situation offre l'occasion de redresser les déséquilibres entre nationalités, et il importe d'élaborer une stratégie pour attirer des candidats originaires des pays actuellement sous-représentés. La planification des remplacements aux postes stratégiques est également cruciale, surtout en Afrique où plusieurs postes sont encore vacants.
- 145.** Enfin, l'intervenant a demandé que le Bureau, lorsqu'il décidera de ses activités futures en Afrique, tienne compte des délibérations du groupe de l'Afrique à la dixième Réunion régionale de l'OIT qui aura lieu en décembre 2003.
- 146.** Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom de l'Inde, du Bangladesh, de la Chine, de l'Indonésie, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka et de la Thaïlande, a indiqué qu'à son avis il est impératif de renouveler l'engagement à réaliser et appliquer pleinement les principes et droits fondamentaux au travail. La campagne de ratification des conventions fondamentales devrait être de nature promotionnelle et non viser à un contrôle. Les fonds alloués à cette campagne devraient provenir du budget ordinaire. Une convention de l'OIT ne devrait être ratifiée que lorsque les lois et pratiques nationales sont pleinement en conformité avec ses dispositions, et la ratification ne devrait pas être une condition préalable à sa mise en œuvre. L'amélioration des normes du travail et l'introduction du travail décent devraient être considérées comme des mesures complémentaires une fois que l'on est assuré d'une assistance financière accrue aux pays en développement. Cela ne devrait pas être une condition préalable à un accroissement de cette assistance financière.
- 147.** Il importe que chaque travailleur soit pourvu d'un emploi et, par conséquent, le secteur de l'emploi devrait recevoir la part la plus importante du budget de l'OIT. La création d'emplois devrait être l'objectif premier pour éliminer la pauvreté. Le développement des infrastructures, la création d'une main-d'œuvre qualifiée et productive et un approvisionnement efficace sont nécessaires pour attirer les investissements étrangers, et l'OIT a un rôle important à jouer dans la canalisation des investissements directs étrangers vers les pays en développement. Pour créer des emplois, il faut disposer de ressources suffisantes, et les pays moins développés ont besoin de l'aide des pays développés et des organisations internationales à cet égard. Il est par conséquent nécessaire de créer un fonds de développement international sous l'égide de l'OIT.
- 148.** L'Organisation devrait reconnaître que, dans chaque pays, la situation économique et sociale est différente, de sorte qu'il ne peut y avoir de politique globale en matière de responsabilité qui soit identique pour tous. Il faut donner à chaque pays la liberté de développer sa propre responsabilité sociale, adaptée à sa situation économique et sociale, en vue d'améliorer les normes du travail. L'Organisation devrait intensifier ses efforts dans

le domaine de l'économie informelle afin que la main-d'œuvre non reconnue et invisible obtienne de meilleures conditions de travail. Elle devrait aussi veiller à ce que les projets soient viables après le retrait de l'assistance de l'OIT.

- 149.** Il est manifestement nécessaire de parvenir à une représentation plus uniforme des Etats Membres parmi le personnel du BIT. Le recrutement devrait être fondé sur le mérite, transparent, et priorité devrait être donnée aux jeunes professionnels au siège et dans les bureaux extérieurs. L'intervenant a demandé qu'un système d'évaluation efficace de la stratégie du BIT en matière de ressources humaines soit mis en place.
- 150.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a dit ne pouvoir être d'accord avec le paragraphe 29, qui donne à penser que la politique de croissance zéro en termes réels a eu un effet négatif sur l'Organisation. Le budget a augmenté en chiffres absolus et des programmes supplémentaires ont été financés par les excédents budgétaires. Au sujet du paragraphe 30 concernant les ressources humaines, l'intervenant a estimé que l'âge moyen élevé des fonctionnaires est lié au haut degré de protection sociale dont ils jouissent, au système des contrats permanents/à vie et à l'insuffisance des échanges de personnel entre le BIT et les fonctions publiques nationales, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs. Il ne peut pas accepter l'idée que le recrutement de fonctionnaires entraînera un accroissement des coûts de formation, alors qu'il envisage plutôt une réduction de ces coûts si les meilleurs des meilleurs candidats sont engagés. Enfin, il a rappelé au Bureau sa demande d'information sur la relation entre le coût et les avantages de la stratégie en matière de ressources humaines. Tant qu'il n'aura pas reçu ces informations, il n'acceptera aucun investissement supplémentaire dans les ressources humaines outre celui qui vise à assurer la sécurité des fonctionnaires.
- 151.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a souscrit à la déclaration des PIEM concernant ce document. L'évaluation stratégique des progrès accomplis que demandent les PIEM est essentielle. Les travaux de la commission mondiale sont salués au paragraphe 7, et il faudra envisager, lors des discussions de mars 2004 sur le cadre stratégique, comment intégrer au mieux les résultats des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dans le programme de travail et les objectifs stratégiques de l'OIT.
- 152.** Le représentant du gouvernement du Kenya a félicité le Bureau pour la clarté et le cadrage de son document, qui identifie les trois principaux défis qui se présentent à l'OIT, à savoir la mondialisation, la pauvreté et le travail décent dans les entreprises. Il a estimé que l'OIT a la responsabilité tout à fait particulière de convaincre la communauté des donateurs et les organismes de développement multilatéraux qu'il leur faut appuyer les politiques et les programmes de promotion de l'emploi et de création d'entreprises en tant que moyen de vaincre la pauvreté. Pour ce qui est des programmes par pays, il est nécessaire de renforcer l'assistance aux mandants au niveau national. Un partenariat avec les organismes de développement dominants et les donateurs principaux est essentiel pour atteindre les objectifs de l'OIT, ce qui suppose que l'Organisation développe sa capacité de mobiliser les partenaires pour le développement autour de l'Agenda pour un travail décent. L'orateur a convenu que l'Organisation doit renforcer sa capacité en matière d'analyse et de statistique, et en particulier sa capacité d'effectuer des analyses faisant autorité sur les grands problèmes qui se posent aux gouvernements. Le BIT devrait également développer sa capacité de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la coopération technique. A propos du contenu des paragraphes 29 à 31, l'orateur a reconnu que l'Organisation doit renforcer ses ressources humaines et investir dans les nouvelles technologies et dans les infrastructures pour développer sa capacité d'exécuter ses programmes.
- 153.** Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit à la déclaration faite au nom des PIEM et approuvé les trois défis à relever indiqués dans le document. A son avis, il

importe que le BIT fasse une publicité de persuasion à des données factuelles propres à renforcer sa crédibilité. Améliorer la qualité des ressources humaines revêt une importance cruciale pour la réduction de la pauvreté et la promotion du travail décent, et l'OIT devrait accroître son assistance aux pays qui s'y efforcent. Dans ce contexte, ces pays développent avec l'OIT le Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSDEP). Evoquant le rapport de la Commission sur la sécurité humaine, publié en mai 2003, qui a été soumis à l'Organisation des Nations Unies, l'orateur s'est dit convaincu que l'idée de la sécurité humaine est très importante pour la société internationale au XXI^e siècle. Il a émis l'espoir que l'OIT renforcera ses efforts dans le domaine de la sécurité humaine. Enfin, concernant les paragraphes 29 à 31, il a tenu à souligner l'importance de la décentralisation et a demandé que le Bureau renforce les fonctions et augmente les ressources des bureaux régionaux et de zone.

- 154.** Le représentant du gouvernement de la France a appuyé la déclaration faite au nom des PIEM. Néanmoins, un certain nombre d'observations s'imposent. Premièrement, il convient d'accorder, dans le financement par le budget ordinaire, la priorité aux activités qui sont au cœur du mandat de l'Organisation, à savoir l'activité normative, les politiques de protection sociale, la santé et la sécurité, le dialogue social et le renforcement des acteurs du tripartisme. Deuxièmement, la délégation de la France souhaite de nouveau faire part de son inquiétude face à la progression des ressources extrabudgétaires. Si la tendance actuelle se poursuit, le risque est grand que l'OIT ne soit plus maîtresse de ses activités quels que soient les cadres stratégiques qu'elle aura pu établir. L'équilibre entre ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires conditionne la survie à terme de l'Organisation. Il faut donc établir une doctrine claire en la matière, et le gouvernement de la France a réitéré sa demande pour qu'un débat soit organisé lors d'une des deux prochaines sessions du Conseil d'administration sur la question des contributions extrabudgétaires. Enfin, l'intervenant a appuyé la notion de programme par pays présentée au paragraphe 23 du document.
- 155.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en compte ses délibérations lors de l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2006-2009.*

Evaluation du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises

(Onzième question à l'ordre du jour)

- 156.** La commission était saisie d'un document¹⁰ présentant, conformément à la stratégie d'évaluation du BIT, une évaluation de ce programme focal.
- 157.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a formulé un certain nombre de remarques générales sur le document. D'abord, les travailleurs sont très attachés à une évaluation indépendante et transparente des programmes focaux. Ils aimeraient connaître le rôle de la direction du programme dans la préparation de l'évaluation. Ensuite, plutôt qu'une synthèse préparée par le Bureau, ne serait-il pas possible de disposer du rapport original d'évaluation, accompagné d'un commentaire du Bureau? Passant à un examen du document par paragraphe, l'intervenant s'est étonné du plus faible niveau de collaboration avec les organisations de travailleurs du fait des

¹⁰ Document GB.288/PFA/11.

nombreuses entreprises ayant peu d'employés, dont il est question au paragraphe 18; au paragraphe 20, il a demandé quels sont les partenaires non traditionnels du BIT dont il est question; le paragraphe 25 évoque des succès sur lesquels les travailleurs émettent quelques réserves. Enfin, ils aimeraient savoir quelle suite a été donnée à un projet mené par le programme focal sur le suivi des conclusions d'une réunion tripartite sur les zones franches d'exportation. L'orateur a conclu en indiquant qu'il se prononcera sur le paragraphe 49 appelant une décision lorsque des réponses auront été données à ces interrogations.

- 158.** M. Botha s'est félicité de l'approche utilisée par le Bureau dans l'évaluation et du fait qu'il y ait un rapport détaillé sur le programme lui-même avec une version résumée pour la commission. Comme M. Blondel, l'intervenant a émis des réserves quant à l'indépendance de l'évaluation. Celle-ci semble avoir été menée par le Bureau, alors que le terme «indépendant» ne devrait s'appliquer qu'à des organismes extérieurs à l'OIT. Toutefois, l'objectivité de cette évaluation n'est pas remise en cause. Il s'agit d'une évaluation globale, critique au sens positif du terme, et qui fournit des recommandations que le programme a suivies. Ce programme important doit être poursuivi. Le document mentionne à plusieurs reprises des divergences entre le programme IFP/SEED et le programme élargi du BIT pour la petite entreprise, et il serait bon de savoir s'il a été remédié à ces problèmes. L'annexe est assez confuse et mériterait des éclaircissements. L'intervenant a appuyé le point appelant une décision.
- 159.** Le représentant de la France s'est félicité que la commission soit saisie de documents sur l'évaluation des programmes de l'OIT qui offrent l'occasion d'un débat de fond. Malheureusement, il s'agit dans le cas présent d'un document très abstrait qui ne répond pas aux attentes et ne fournit aucun renseignement concret. Sur le fond, le programme pose la question de la plus-value que l'OIT peut apporter au développement des petites entreprises et à la création d'emplois. D'autre part, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la clarification des rôles et responsabilités semble un véritable problème, comme en témoigne le fait que six paragraphes du rapport sont consacrés à cette question.
- 160.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité du rapport d'évaluation qui identifie des problèmes graves auxquels il faut rapidement faire face. La collaboration entre le siège, le terrain, les équipes multidisciplinaires et d'autres partenaires stratégiques internes et externes est cruciale pour atteindre les objectifs du programme. Comme indiqué au paragraphe 23, il importe de clarifier le rôle de chaque élément. L'intervenant s'est félicité de la recommandation selon laquelle le programme devrait exploiter le potentiel inexploité de femmes entrepreneurs, mais a suggéré que l'on s'intéresse également au potentiel des jeunes. Le paragraphe 31 soulève un point important concernant l'intégration verticale pour une mobilisation concertée des ressources qu'il convient d'appuyer. A propos du paragraphe 46, la question de la responsabilité du mandat du BIT concernant la petite entreprise doit être réglée rapidement. Il est également préoccupant de constater que le problème de la définition et de l'utilisation systématique des indicateurs de performance et des cibles de rendement au niveau de l'unité n'a pas été résolu et il est important de revoir les cibles.
- 161.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a partagé les préoccupations déjà exprimées à propos de l'indépendance de l'évaluation et s'est demandé comment le Bureau définit la notion d'indépendance. Elle a appuyé la demande du représentant du gouvernement de la France concernant des données plus concrètes sur la méthodologie et les résultats du programme focal. Il faut se pencher sur les problèmes de collaboration évoqués au paragraphe 23. Même s'ils ne sont pas propres à ce programme focal, ils montrent la nécessité de modifier les pratiques et les attitudes à l'échelle du Bureau afin d'appuyer un partenariat stratégique à plus long terme. Cette évaluation soulève la question importante de savoir qui est responsable de l'ensemble du mandat en faveur des petites

entreprises. Il faudrait régler cette question afin d'éviter un chevauchement d'efforts ou des oublis et d'améliorer la productivité et l'efficacité des travaux de l'OIT dans ce domaine. A propos des résultats de l'évaluation pour le suivi du programme, l'oratrice a invité le Bureau à prendre rapidement des mesures pour mettre au point et adopter de nouveaux indicateurs et cibles.

- 162.** Le représentant du Directeur général (M. J. Thurman, directeur du Bureau de programmation et de gestion) a remercié la commission de ses observations et suggestions. Le Bureau ne sait pas encore parfaitement ce que veut le Conseil d'administration en termes d'évaluation du programme. L'évaluation d'un programme focal a été décrite dans un document sur le cadre d'évaluation présenté au Conseil d'administration il y a un an. Le document établit des principes que le Bureau doit suivre pour mener les évaluations. Le cadre établit une distinction entre les évaluations au niveau du programme et les évaluations au niveau du projet. Les premières concernent essentiellement la stratégie globale du programme et n'ont pas pour but d'évaluer toutes les activités menées dans le cadre du programme; plus particulièrement, elles ne portent pas sur toutes les activités menées sur le terrain dans le cadre du programme. Les ressources ne sont pas suffisantes pour mener une évaluation aussi approfondie.
- 163.** Le document-cadre présenté il y a un an examine l'indépendance et la crédibilité des évaluations dans le cadre d'une perspective d'apprentissage. L'objet est d'aider les personnes impliquées dans le programme à améliorer sa pertinence, son efficacité et son efficience. Il est donc important que le niveau de participation soit élevé et que l'évaluation implique les personnes qui ont besoin de tirer des enseignements des résultats du processus d'évaluation. Le Bureau s'est efforcé de suivre la meilleure pratique internationale. L'intervenant a attiré l'attention de la commission sur le fait que le Comité d'aide au développement de l'OCDE établit une distinction entre évaluation indépendante et évaluation externe. Pour des raisons financières et pour encourager l'apprentissage, l'OIT estime que la meilleure manière de mener une évaluation au niveau du programme consiste à avoir recours à des évaluateurs externes et à des évaluateurs internes qui ne sont pas concernés par les activités d'examen de l'unité en question.
- 164.** Répondant à M. Blondel, l'orateur a confirmé que le résultat de l'évaluation a été débattu avec l'unité concernée avant d'être publié, ce qui facilite la mise en œuvre rapide des recommandations. Toutefois, il serait bon de connaître l'avis de la commission sur ce point.
- 165.** Le représentant du Directeur général (M. G. Hultin, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) a expliqué que le Secteur de l'emploi et les équipes des programmes focaux sont satisfaits de l'évaluation et des améliorations recommandées. Le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises a beaucoup investi pour développer l'aspect qualitatif de la création d'emplois et travaille avec les partenaires sociaux pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail. L'Agenda pour un travail décent, l'Agenda global pour l'emploi et la recommandation n° 189 fournissent au programme un cadre très clair pour l'élaboration de politiques concernant les petites entreprises.
- 166.** Il n'est pas possible d'aborder la question du développement des petites entreprises sans aborder celle de l'économie informelle, mais ce secteur peut être difficile à atteindre. Le programme cherche donc à établir des relations avec des partenaires non traditionnels comme les associations de femmes indépendantes, les associations de collectivités locales, les instituts de recherche et les groupes de jeunes. Le rapport indique la manière dont le programme collabore avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Comme M. Blondel l'a fait remarquer, les petites entreprises sont souvent moins bien organisées et il faut donc faire davantage d'efforts pour renforcer la collaboration avec les organisations

de travailleurs. L'intervenant a déclaré qu'il serait bon d'avoir l'avis du groupe des travailleurs sur ce point.

- 167.** A propos de la question relative aux zones franches d'exportation, il s'agit d'une activité financée par le gouvernement suisse et en rapport avec le développement des relations professionnelles dans les zones franches d'exportation en Chine. Un expert à plein temps, basé à Beijing, poursuit les travaux du fonctionnaire qui a quitté le bureau dans le courant de l'année. Un certain nombre d'observations ont porté sur les femmes entrepreneurs et les jeunes entrepreneurs qui sont effectivement des éléments importants du programme. Enfin, l'orateur a reconnu que des améliorations pourraient être apportées au niveau de la coopération entre les différentes unités du Bureau.
- 168.** Le Directeur général a remercié la commission de ses observations et a reconnu que le processus d'évaluation doit être affiné. Une distinction a été opérée entre les programmes et les projets, mais il est probablement nécessaire d'incorporer certains des résultats plus précis du projet dans les critères du programme. Il sera ainsi plus facile de montrer l'impact d'un projet dans la perspective d'un programme même s'il est sans doute plus facile d'évaluer l'impact au niveau du projet. Évaluer l'impact d'un programme donné est un processus complexe qui va bien au-delà de l'addition d'un certain nombre d'évaluations de projets individuels. Cette question requiert les orientations et l'expérience de la commission.
- 169.** Il est important de savoir où est l'avantage comparatif de l'OIT. À l'évidence, l'OIT n'est pas un organisme de développement comme le PNUD ou la Banque mondiale. Son «produit» n'est pas un projet de développement mais une politique. Toutefois, pour tester les politiques, il est utile de mettre en place des projets qui peuvent montrer comment les politiques fonctionnent dans la pratique. La culture de petites entreprises d'un pays ne peut changer que si les politiques de l'OIT sont acceptées et non pas parce que l'OIT a mené un projet donné dans ce pays. Les projets qui font le test d'une politique et ceux qui permettent de dégager des orientations générales sont essentiellement complémentaires.
- 170.** La question du fonctionnement en équipe au sein du Bureau fait partie des grands problèmes auxquels est confrontée l'Organisation. L'équipe de direction a examiné la question et, depuis le début de l'année, plusieurs initiatives internes ont été menées comme la définition plus précise des rôles, l'obligation de rendre compte et la responsabilité et l'examen de la manière dont les différents éléments de l'Organisation pourraient collaborer. Cette question du fonctionnement en équipe est capitale pour l'ensemble de l'Agenda du travail décent. Pour obtenir un impact maximal, il faut que les quatre objectifs stratégiques soient intégrés. Un agenda intégré en faveur du travail décent aura plus de poids et sera plus à même d'influer sur les politiques économiques et financières des gouvernements.
- 171.** M. Blondel a remercié le Bureau de ces informations. Tout en insistant sur la nécessité de connaître l'impact des activités de l'Organisation, il a indiqué que les renseignements fournis lui permettent d'approuver le point appelant une décision.
- 172.** *La commission recommande au Conseil d'administration qu'il demande au Directeur général de tenir compte des conclusions exposées dans le document et des délibérations de la commission dans la mise en œuvre du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises.*

Evaluation du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction

(Douzième question à l'ordre du jour)

- 173.** La commission était saisie d'un document sur l'évaluation¹¹ du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction.
- 174.** M. Blondel a regretté l'absence de données concrètes du document. Cet aspect superficiel est vraisemblablement lié au fait qu'il s'agit du premier exercice de ce type. Le document distribué parallèlement par le service est plus documenté. La délicate question du rôle de l'OIT dans la réponse aux crises mérite plus que des affirmations de principe. L'OIT a en effet un rôle très spécifique à jouer et il convient de le définir en répondant à des questions comme: qui, dans la hiérarchie, décide d'intervenir? Que recouvrent les notions de conflit, de crise? En conclusion, l'intervenant a indiqué que, sous réserve des réponses qui seront données à ces interrogations, il approuvera le point appelant une décision.
- 175.** M. Botha s'est déclaré satisfait de l'évaluation et disposé à appuyer le point appelant une décision. L'évaluation est objective, encore que la même question concernant son caractère indépendant s'est posée lorsque le groupe des employeurs a examiné pour la première fois le document. Le programme n'est pas très vaste et les ressources qui lui sont allouées sont assez limitées, mais il permet d'exécuter des tâches fondamentales. L'orateur a partagé les préoccupations évoquées au paragraphe 36 et a estimé que le paragraphe 42 fournit une liste très utile d'autres moyens susceptibles de permettre à IFP/CRISIS de réaliser certaines de ses activités. Il a approuvé en particulier l'idée de faire appel au Centre de Turin pour élaborer des programmes de formation.
- 176.** Le représentant du gouvernement de l'Italie, prenant également la parole au nom du gouvernement du Portugal, a indiqué que le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction a fait la preuve de l'efficacité du Bureau face à une détérioration de la situation de l'emploi et des conditions sociales consécutives à des crises de natures diverses. Il faut renforcer la capacité de ce programme, et le Bureau devrait lui donner une nouvelle impulsion en mettant en place un réseau de fonctionnaires régionaux chargés de coordonner la réponse sur le terrain.
- 177.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du Groupe de l'Afrique, s'est félicité de l'évaluation et a proposé que le programme soit aligné sur l'Agenda du travail décent. La présence de l'OIT dans les pays en crise revêt une grande importance et garantira que l'Organisation répond à ces crises avec efficacité. Une approche plus intégrée s'impose, et le Groupe de l'Afrique se permet d'insister sur la nécessité d'établir une coopération étroite avec les autres partenaires du système des Nations Unies et avec les institutions nationales partenaires. La formation et le financement sont essentiels si l'on veut que les services extérieurs et les équipes multidisciplinaires soient en mesure de répondre rapidement aux situations de crise. Les recommandations énoncées aux paragraphes 44 à 50 devraient être mises en œuvre pendant l'application du programme.
- 178.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador a remercié le Bureau pour le document soumis à la commission, qui contient des conclusions et des recommandations très constructives, de même que pour le document distribué séparément, qui rappelle brièvement les quatre années de réponse aux crises. L'orateur a déclaré qu'il appuie la

¹¹ Document GB.288/PFA/12.

proposition formulée au paragraphe 50 tendant à accélérer le dialogue avec les donateurs, afin d'améliorer la base de financement dont l'OIT dispose pour mettre en route les activités de réponse aux crises et de pouvoir compter sur un budget qui lui permette d'intervenir à l'endroit et au moment où cela est nécessaire. El Salvador a bénéficié d'un projet de cette nature après les deux tremblements de terre qui ont secoué fortement le pays aux mois de janvier et février 2001. Ce projet a été l'occasion d'acquérir une expérience très positive puisqu'il a permis de donner un degré de priorité élevé à l'emploi dans le programme de reconstruction du pays et d'établir une coordination entre les différents secteurs concernés, et cela malgré des ressources limitées. L'orateur a exprimé sa gratitude à l'égard du programme focal et à l'équipe chargée de l'exécuter, et s'est dit convaincu que les recommandations très utiles formulées dans le document permettront de renforcer ce programme.

- 179.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a demandé des précisions sur les cas de réponse aux crises auxquels le Bureau a participé pendant la période d'évaluation. Elle a estimé qu'il aurait été utile d'indiquer dans quelle mesure les objectifs de l'indicateur 2c.3, figurant dans le programme et budget 2002-03, ont été réalisés. Il sera utile, pour les évaluations futures, de mesurer l'opportunité des cibles et indicateurs déjà fixés et, le cas échéant, de proposer des améliorations.
- 180.** L'oratrice s'est déclarée satisfaite de l'accent mis sur la nécessité d'élaborer des stratégies de retrait pour que la réponse aux crises débouche sur une action durable à long terme, et elle a demandé instamment la mise au point de plans qui permettront d'établir une stratégie de retrait permanente par un transfert des responsabilités aux mandants nationaux. Elle est, elle aussi, fermement convaincue que les activités déployées par l'OIT pour répondre aux crises doivent être classées par priorité et être plus ciblées. Enfin, l'oratrice a fait mention de l'allégation selon laquelle la capacité pour l'Organisation d'intégrer les principes du travail décent durant les phases de reconstruction est limitée par des ressources extrabudgétaires insuffisantes. Le crédit de 8 millions de dollars E.-U. ouvert sur l'excédent budgétaire de 2000-01 pour financer la réponse aux crises ne semble pas avoir été entièrement dépensé. L'intervenante a donc demandé des précisions concernant l'emploi escompté de ces fonds.
- 181.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a approuvé l'accent mis sur les activités interinstitutions ayant trait à la planification du secours d'urgence et à la formation. Il a admis qu'il convient de se concentrer sur un nombre relativement limité de situations de crise, pour permettre à l'OIT d'apporter une contribution utile. Il s'est félicité également de l'importance accordée à la planification de stratégies de retrait. L'orateur a avancé deux propositions: tirer davantage parti de la coopération locale et, pour l'OIT, solliciter le concours d'autres institutions ayant déjà élaboré des systèmes d'alerte rapide au lieu de chercher à mettre au point ses propres systèmes.
- 182.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine a remercié le Bureau pour le document de qualité qu'il a soumis à la commission. Grâce à sa mise en œuvre rapide et à la synergie avec les activités en cours, le programme focal a constitué un apport fondamental aux moments les plus aigus de la crise qui a frappé son pays. Dans le cadre de ce programme, l'accord concernant l'exécution du programme de coopération pour la relance de l'emploi sera prochainement conclu avec la participation de l'OIT et l'appui précieux du gouvernement de l'Italie. L'orateur a insisté sur l'importance que présentent ces interventions de l'OIT dans les périodes de crises graves et de catastrophes, en raison de leur caractère rationnel et de la cohérence avec laquelle elles permettent d'aborder les problèmes mais aussi par le soutien moral qu'elles représentent pour les pays en proie à d'extrêmes difficultés.

- 183.** Le représentant du gouvernement du Canada a accueilli avec intérêt l'évaluation et les observations selon lesquelles les recommandations qui y figurent auront une incidence qui débordera le cadre de l'unité administrative examinée. Cette unité étant de petite dimension, il est d'autant plus important que sa nature intersectorielle soit mise en évidence au sein du Bureau. L'orateur a également souscrit à la suggestion du représentant du gouvernement du Royaume-Uni tendant à ce que l'OIT prenne contact avec d'autres institutions compétentes dans le domaine de la réponse aux crises de sorte que l'Organisation tire un profit optimal de son avantage comparatif.
- 184.** Le représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion) a indiqué, en réponse aux questions posées, que sept études de cas ont été réalisées dans le cadre de l'évaluation sur les 33 interventions effectuées pendant la période examinée. Le Directeur général a promis que les ressources allouées aux crises et provenant de l'excédent 2000-01 seront utilisées de manière flexible sur une période de quatre ans de sorte qu'un certain montant a été réservé aux crises qui surgiraient en 2004-05.
- 185.** Le représentant du Directeur général (M. G. Hultin) s'est félicité de l'évaluation et de ses recommandations. Il a été décidé que le programme sera appliqué sur une petite échelle afin d'adapter ses ressources aux besoins. Les ressources initiales permettaient de faire face à quatre à cinq crises par an, mais en quelques mois le programme a dû répondre à une quinzaine de crises, ce qui prouve combien il est difficile de prévoir les besoins. Le programme a établi de solides partenariats externes et internes, encore que des efforts doivent encore être accomplis pour que les partenariats internes soient à même de répondre à des demandes soudaines. Le réseau créé par le programme à l'échelle du Bureau réclame également une nouvelle mise au point.
- 186.** M. Blondel a indiqué que, compte tenu des informations données, il appuie le point appelant une décision et félicite l'équipe du programme focal. Néanmoins, deux questions méritent d'être soulignées: d'une part, la nécessité d'améliorer la relation entre le programme focal et les instances décisionnelles du Bureau et, d'autre part, le besoin souligné au paragraphe 8 de donner un caractère pluridisciplinaire aux activités déployées dans le cadre du programme.
- 187.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions tirées dans le document, ainsi que les délibérations de la commission, pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction.*

Questions relatives au Corps commun d'inspection (Treizième question à l'ordre du jour)

- a) **Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies**
- b) **Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2002**
- c) **Rapports du Corps commun d'inspection**
- d) **Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI): commentaires du CCI sur le document GB.288/PFA/13/1**

188. La commission était saisie de quatre documents¹² concernant le Corps commun d'inspection.

189. M. Botha a estimé que les questions présentées aux points a) et d) méritent un débat approfondi avant toute décision. Il est regrettable que les observations du CCI ne semblent pas traiter des questions du tripartisme et des processus de contrôle existants suivis par la commission. M. Botha a proposé de reporter au mois de mars 2004 le débat sur les points appelant une décision.

190. M. Blondel, au nom des travailleurs, a rappelé leurs critiques à l'égard des relations entre le CCI et le BIT et l'intérêt que ces critiques avaient éveillé dans les autres groupes. Le Bureau propose désormais de donner un préavis de retrait du CCI de deux ans. S'étant renseignés sur les diverses réactions à cette proposition, les travailleurs ont constaté que les critiques sont désormais plus nuancées et que l'impression est que ce retrait serait précipité. Les travailleurs sont prêts à accepter la proposition du vice-président employeur de renvoyer toute discussion à ce sujet au mois de mars prochain.

191. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, tout en appuyant les employeurs et les travailleurs, s'est déclaré déçu par le document. Il y a trois ans, la Fédération de Russie a soumis une proposition tendant à ce que le CCI prépare une étude sur une question importante pour l'OIT. Il serait utile de préparer une étude sur l'influence et l'impact des activités des institutions du système des Nations Unies sur l'emploi dans le monde.

192. Il a été décidé de reporter à la session de mars 2004 du Conseil d'administration la décision sur la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies.

¹² Documents GB.288/PFA/13/1, GB.288/PFA/13/2(Rev.), GB.288/PFA/13/3 et GB.288/PFA/13/4.

Autres questions financières

(Quatorzième question à l'ordre du jour)

a) Dispositions financières en vue d'une commission d'enquête concernant l'exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

b) Dispositions financières en vue des activités liées à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail

193. La commission était saisie de deux documents¹³ qui ont été examinés en même temps.

194. M. Blondel a expliqué qu'il est l'un des signataires de la requête et que les travailleurs souhaitent l'établissement de cette commission. Ils soutiennent donc la proposition qui est faite.

195. M. Botha s'est dit favorable aux deux propositions.

196. Le représentant du gouvernement du Bélarus a demandé des informations plus détaillées sur les éventuelles dépenses, car la somme de 577 000 dollars E.-U. paraît considérable. Au cours des dix années écoulées, le Bélarus a reçu une assistance technique pour un montant atteignant 740 000 dollars E.-U. seulement.

197. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a indiqué que le travail de la commission comporte trois phases distinctes: une session initiale à Genève, le rassemblement d'informations complémentaires à Minsk et une session finale. Le coût comprend des dépenses de personnel, les honoraires de trois consultants, des missions à Genève et à Minsk, des coûts d'impression et de traduction et des dépenses accessoires. Le coût global de 577 000 dollars E.-U. est comparable à celui de la dernière commission, qui avait été établie en mars 1998 pour le Nigéria et qui avait été suspendue par la suite.

198. *La commission recommande au Conseil d'administration que:*

1) s'il décide de former une commission d'enquête concernant le Bélarus:

a) des honoraires d'un montant de 300 dollars par jour soient versés à chacun des membres de la commission d'enquête; et

b) le coût de la commission en 2004-05, estimé à 577 000 dollars, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget, étant entendu que, si cela s'avère par la suite impossible, le

¹³ Documents GB.288/PFA/14/1 et GB.288/PFA/14/2.

Directeur général proposera d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale;

- 2) *s'il approuve l'activité proposée, concernant l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail, le coût estimé à 105 000 dollars E.-U. soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2004-05, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.*

Genève, le 17 novembre 2003.

(Signé) L. Kettledas,
Rapporteur.

Points appelant une décision:

- paragraphe 15;
- paragraphe 24;
- paragraphe 71;
- paragraphe 82;
- paragraphe 100;
- paragraphe 101;
- paragraphe 131;
- paragraphe 155;
- paragraphe 172;
- paragraphe 187;
- paragraphe 198.

Annexe

Introduction du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration: sûreté et sécurité du personnel (12 novembre 2003)

Monsieur le Président,

Chers amis,

Je vous remercie de me permettre d'intervenir sur une question qui n'est pas officiellement à votre ordre du jour.

Je tiens à aborder la question primordiale de la sûreté et de la sécurité du personnel et des installations du BIT.

Cette question, vous le savez, je l'ai régulièrement portée à votre attention, en particulier à propos des ressources qui lui sont consacrées pour l'exercice en cours, du budget pour 2004-05 et de l'utilisation de l'excédent. Le terrorisme, les troubles civils et la criminalité persistent, et les dépenses au titre de la sécurité montent en flèche.

La sensibilisation aux questions de sécurité dans le monde s'est fortement accrue depuis le 11 septembre. En tant que composante du système des Nations Unies, nous sommes encore sous le choc des attaques d'août et de septembre contre les locaux de l'ONU à Bagdad et contre tous les chers collègues qui ont perdu la vie. Au nom du BIT, j'ai participé aux cérémonies qui ont été organisées à Genève en leur souvenir et en leur honneur.

Les conclusions du rapport du Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq, dirigé par l'ancien président de la République de Finlande, Martti Ahtisaari, indiquent de sévères failles dans la gestion de la sécurité par l'ONU, dans son système de sécurité et dans ses pratiques.

Je suis certain qu'aucun d'entre nous n'aimerait lire un jour le même constat à propos de l'un des bureaux de l'OIT. La responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel incombe au Bureau et au Conseil d'administration. Cette responsabilité, nous devons l'assumer conjointement.

A notre dernière réunion à New York il y a deux semaines, le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a fait pleinement siennes les conclusions sur la sûreté et la sécurité du personnel adoptées en octobre par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil de coordination.

Les recommandations mentionnent plus particulièrement les domaines hautement prioritaires suivants: la nécessité de procéder à une évaluation des risques et des menaces; la nécessité de considérer la sécurité tant dans les lieux d'affectation hors siège qu'au siège des organisations; une politique de responsabilité dans la gestion comportant un mécanisme de contrôle; la sécurité pour les femmes.

Lors de ces discussions, le Bureau a clairement indiqué que le souci de la sûreté et de la sécurité du personnel doit être prioritaire à l'échelle du système et que toutes les organisations doivent prendre des mesures pour montrer leur ferme engagement dans ce domaine.

Avec ceci comme toile de fond mondiale, nous devons, au BIT, poursuivre notre politique active et faire l'investissement nécessaire. Nous devons adapter et renforcer nos mesures de sécurité et veiller à ce que la sûreté et la sécurité du personnel et des installations soient bien gérées et contrôlées de manière efficace.

Je tiens à vous rendre compte des mesures prises récemment par le Bureau pour améliorer la sûreté tant au siège que dans les régions.

Par suite des décisions de la Conférence en juin 2002 et du Conseil d'administration en novembre 2002, un montant total de 3 450 000 dollars prélevé sur l'excédent de 2000-01 a été affecté à «la sûreté et la sécurité du personnel», avec pour objectif général d'améliorer l'état de

préparation de la direction et du personnel du BIT en matière de sûreté et de sécurité ainsi que l'infrastructure. Ce montant comprenait 650 000 dollars destinés à l'acquisition d'un meilleur équipement de détection des incendies et à l'amélioration d'autres aspects de la sûreté au siège.

Dans ce contexte,

- Le Bureau a pris des mesures actives pour améliorer l'infrastructure des bureaux extérieurs afin de la rendre conforme aux Normes de sécurité opérationnelle minimales obligatoires appliquées par le système des Nations Unies dans tous les bureaux extérieurs. A ce jour, pour 31 des 53 bureaux extérieurs, des évaluations de la sécurité ont été menées à bien et des ressources ont été allouées pour assurer la conformité avec ces normes. Le Bureau a entrepris d'identifier les besoins sur le plan de la sécurité des bureaux extérieurs restants.
- Les nouvelles constructions du BIT, telles que le bureau régional de Lima, qui devrait être achevé en avril 2004, intègrent systématiquement les aspects liés au renforcement de la sécurité (par exemple, une salle d'accueil sécurisée en cas d'évacuation du personnel, des vitrages haute sécurité, des portes métalliques renforcées).
- L'an dernier, la direction et le personnel du siège et des bureaux extérieurs ont été l'objet de mesures de sensibilisation et de formation aux notions élémentaires de sécurité dans le cadre du renforcement de la sécurité. A cette fin, les initiatives suivantes ont été prises:
 - Un atelier de «formation de formateurs» à la sécurité dans les bureaux extérieurs a été organisé en décembre dernier à Genève à l'intention des points focaux pour la sécurité et des fonctionnaires principaux des ressources humaines du siège et des bureaux régionaux.
 - Des dispositions ont été prises pour permettre aux fonctionnaires du BIT de participer aux cours de formation à la sécurité organisés tous les mois par l'OMS à son siège à Genève.
 - Un cours d'auto-apprentissage interactif sur CD-ROM a été mis en place, en juillet 2003, dans tous les bureaux extérieurs, pour sensibiliser l'ensemble des fonctionnaires du BIT aux principes élémentaires de sécurité. Plus de 200 fonctionnaires ont suivi cette formation.
 - La même formation sera disponible au siège sur l'Intranet d'ici à la fin de l'année, lorsque le site de l'OIT sur la sécurité sur le terrain sera opérationnel.
 - En août, un manuel de poche contenant toutes les informations nécessaires sur la sécurité et la sûreté sur le terrain a été distribué à tous les fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs. La circulaire du BIT qui traite de notre politique de sécurité et de sûreté est actuellement en cours de révision. L'une des propositions qu'il est question d'inclure dans la circulaire concerne l'obligation pour le personnel d'obtenir une habilitation avant d'entreprendre tout voyage dans les pays qui relèvent de l'une des cinq catégories du plan de sécurité du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. C'est la politique actuellement en vigueur à l'UNICEF.
- Dans le bâtiment du siège, nous avons déjà installé un système centralisé qui permet de contrôler la présence d'un incendie, l'éclairage et l'électricité, le chauffage, la ventilation, les entrées, les volets électriques et les mouvements dans le bâtiment. Des dispositifs de sécurité améliorés sont actuellement installés dans les parties récemment rénovées du bâtiment.
- L'ONU a modifié son système de laissez-passer en application des nouvelles mesures de sécurité préconisées par les Etats à la suite des événements du 11 septembre. Le BIT, qui délivre ses propres laissez-passer sous les auspices de l'ONU depuis 1956, doit désormais se conformer aux pratiques et règlements de l'ONU en la matière. Le nouveau laissez-passer devrait être disponible à compter de mars 2004.

Au siège, nous apprécions tous l'esprit d'ouverture qui est la règle. Mais, depuis quelque temps, nous voyons les mesures de sécurité se renforcer autour de nous. Au cours des deux dernières années, le bâtiment de l'ONU à Genève s'est peu à peu transformé en forteresse, alors qu'au BIT nous estimions pouvoir continuer à garder nos portes ouvertes.

Je sais que cela a été une source de fierté, mais aussi de confort, eu égard à la liberté de mouvement dont jouissent les membres du personnel, les délégués et les visiteurs. Aujourd'hui, sans

chercher à dramatiser, je crois que cette politique doit être revue. Nous devons trouver un juste milieu entre ouverture et sécurité.

Au cours des derniers mois, les organisations installées à Genève ont pris des mesures pour renforcer encore la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux. Le Bureau a défini un ensemble de mesures initiales qui pourront être mises en œuvre dans les prochains mois afin de rapprocher notre niveau de sécurité de celui des autres organisations sises à Genève.

Ces mesures comportent des dépenses ponctuelles et des dépenses renouvelables. Elles prévoient notamment:

1. Le contrôle de l'accès au bâtiment: des badges seraient distribués au personnel, aux délégués et aux visiteurs; toutes les portes d'accès seraient sous surveillance. Coût estimatif: 550 000 francs suisses, à quoi il faut ajouter la création d'un poste administratif.
2. Le contrôle de l'accès aux parkings: mise en place d'équipements électroniques (portes, téléphones, caméras) permettant de surveiller l'accès aux parkings intérieurs et extérieurs et utilisation des badges; installation de clôtures autour des parkings pour en limiter l'accès. Coût estimatif: 230 000 francs suisses.
3. L'installation d'un film protecteur sur toutes les fenêtres du rez-de-chaussée pour éviter des bris de verre. Coût estimatif: 320 000 francs suisses.
4. Le recrutement de gardes de sécurité supplémentaires pendant les réunions ou les manifestations spéciales.
5. La poursuite de la formation afin que les fonctionnaires acquièrent une culture active de la sécurité. L'accent doit être mis sur les risques spécifiques encourus par chaque sexe.

La mise en œuvre des deux premières mesures – la restriction de l'accès au bâtiment et aux parkings – pourrait ne prendre que quelques mois et nous permettrait de parvenir au même niveau de sécurité que celui dont bénéficie, tout près de nous, le siège de l'OMS.

Ces deux mesures coûteront approximativement 780 000 dollars. Nous devons lancer un appel d'offres, conformément à nos procédures financières, afin de déterminer le coût exact. Les offres devront comporter des spécifications occasionnant le minimum de désagréments au personnel, aux délégués et à nos nombreux visiteurs.

Suite à vos débats sur cette question, votre commission voudra sans doute, je l'espère, recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau, en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, à aller de l'avant dans la mise en œuvre de mesures de sécurité renforcées pour le bâtiment du BIT – notamment des deux mesures évoquées plus haut – et à faire rapport à la présente commission en mars prochain.

A cette occasion, le Bureau soumettrait également un document définissant la stratégie proposée en matière de sécurité, les mesures de sécurité envisageables pour l'application de cette stratégie et les incidences financières de ces mesures, envisagées concurremment avec les mesures déjà prises.

Si vous prenez une décision en ce sens, un point appelant une décision sera officiellement proposé et le texte, comportant une autorisation de dépenses pour les deux mesures indiquées plus haut, en sera distribué.

Comme je vous l'ai déjà dit, je suis profondément convaincu que le Conseil d'administration et le Bureau doivent assumer conjointement la responsabilité de la sécurité et travailler ensemble. Je vous invite à faire connaître vos recommandations, et j'espère que vous serez d'accord avec moi qu'il faut avancer rapidement.

J'ai également décidé de créer un groupe de travail interne qui aura pour mandat d'étudier les meilleurs moyens d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles pour le personnel, les délégués et nos nombreux visiteurs. Sur toutes ces questions, nous consulterons le Syndicat du personnel.

Quelques informations complémentaires:

- A la suite du nouveau climat d'insécurité, la compagnie Allianz Suisse, qui assure nos locaux, a résilié à compter de la fin de l'année le contrat d'assurance du bâtiment, qui prévoit notamment une protection contre les actes de terrorisme à hauteur de 50 millions de francs

suisses jusqu'en 2007. Pour obtenir une protection équivalente contre les actes de terrorisme, il nous faudrait désormais verser non plus 60 000 francs suisses, mais 5 millions de francs suisses de primes annuelles. Le Bureau a lancé un appel d'offres pour une protection équivalente, mais il est clair qu'il y aura un décalage entre les offres et les risques potentiels. En même temps, les mesures que nous prenons pour renforcer la sécurité se traduiront à terme par une baisse des primes d'assurance.

Il faut aussi voir que le renforcement de la sécurité pourra également permettre de régler des problèmes non liés au terrorisme, et d'obtenir par exemple une meilleure sécurité de nuit, notamment pour les femmes (éclairages déclenchés par des capteurs dans les principales parties du bâtiment, éclairage renforcé dans les parkings, accompagnement vers les voitures si nécessaire, etc.). Je réalise que nous abordons la sécurité principalement sous l'angle des événements survenus ces deux dernières années, mais il reste que bon nombre d'entre nous avons peur de travailler dans ce bâtiment la nuit.

Les solutions efficaces à tous ces problèmes imposent plusieurs conditions: un engagement continu de la part de nous tous; le respect des directives de l'UNSECOORD (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité); une évaluation raisonnable à l'échelle du Bureau des risques au siège et sur le terrain; enfin, l'inévitable approbation des ressources pour garantir les mesures de mise en œuvre et de contrôle.

La sécurité du personnel et les questions relatives à la sécurité en général doivent demeurer une priorité dans nos discussions au Conseil d'administration. Je propose de les faire figurer comme question permanente à l'ordre du jour du Conseil d'administration.